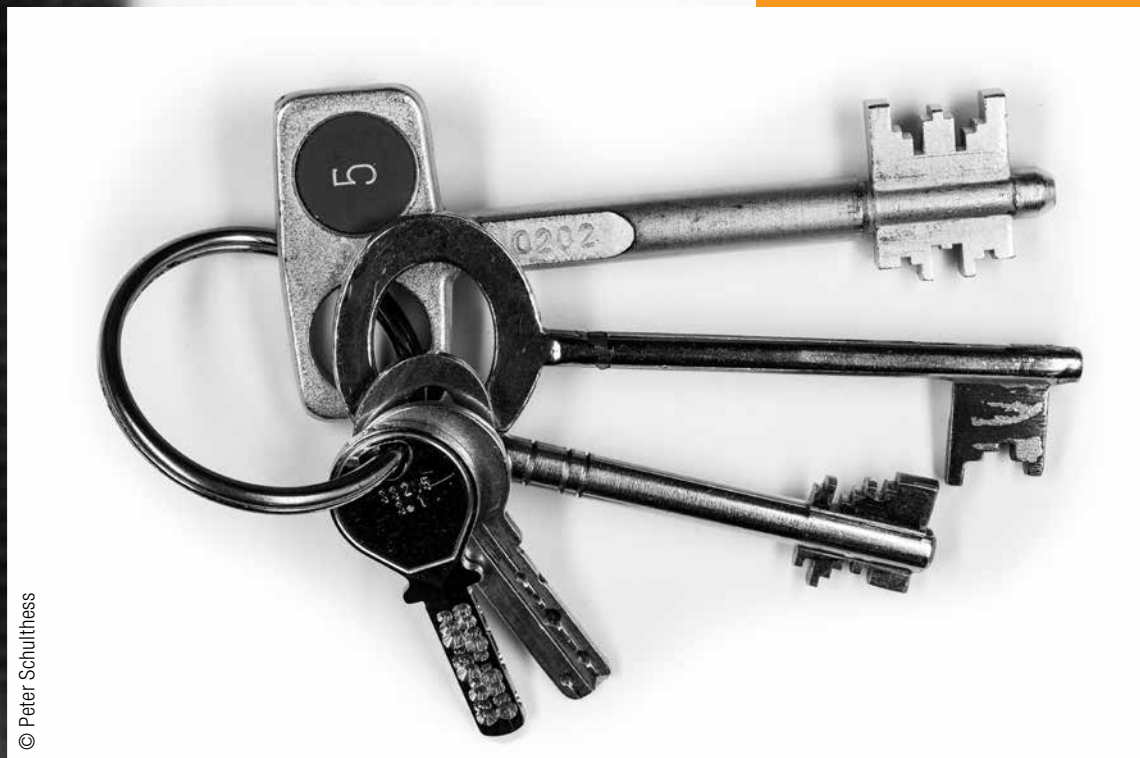


Informations  
sur l'exécution des  
peines et mesures

1/2014

# bulletin info info bulletin

Coup de projecteur:  
**Projets pilotes**



© Peter Schulthess



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
**Office fédéral de la justice OFJ**  
Unité Exécution des peines et mesures

## ■ Sommaire

Coup de projecteur: <b>Projets pilotes</b>	3
Pratique de l'exécution des peines: <b>Renforcer la collaboration dans l'exécution des peines et des mesures</b>	16
Pratique de l'aide à la jeunesse: <b>Vers une plate-forme de planification nationale</b>	17
Cinq questions: <b>Cinq questions à Florian Hübner</b>	19
Revue sur l'exécution des peines: <b>Informationsdienst Straffälligenhilfe</b>	20
Panorama: <b>Brèves informations</b>	21
<b>Manifestations</b>	22
<b>Nouveautés</b>	23
Carte blanche: <b>«Je veux que les gens se mettent en scène»</b>	24



**Bernardo Stadelmann**

Vice directeur de l'OFJ

Le Conseil fédéral a récemment publié son rapport intitulé «Contrôle de l'exécution des peines et des mesures en Suisse». Il en ressort, entre autres, que l'augmentation constante de la complexité nécessite un renforcement de la coopération interdisciplinaire et intercantonale. Plus spécifiquement, le traitement des délinquants à risque nécessite une gestion stratégique globale. Concrètement cela concerne la prise en charge centrée sur le délit et le risque, la planification, la formation et la gestion des erreurs. Les cantons sont invités à se pencher sur ce rapport avec un œil critique et à mettre en œuvre des mesures concrètes. Le Conseil fédéral les soutient et favorise une meilleure synergie à l'échelle nationale. Dans ce numéro vous trouverez deux exemples d'une telle activité de la Confédération: Dans le domaine de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel, la Confédération élabore une plate-forme de planification nationale qui permettra de stocker des données de manière uniforme et complète, de les analyser et de les rendre accessibles à tous les responsables. Avec les projets pilotes, la Confédération possède un excellent outil de soutien aux cantons pour le développement et l'expérimentation de nouveaux concepts et méthodes. Lorsque l'intérêt d'un projet pilote est reconnu, la Confédération peut le subventionner à concurrence de quatre-vingt pour cent des coûts du projet. Afin de satisfaire les attentes légitimes de la population, des politiques, et des personnes directement concernées, l'exécution des peines et mesures s'appuie sur des concepts innovants.



© Peter Schultrich

### Verrouiller ou ouvrir

Les clés permettent à la fois de verrouiller et d'ouvrir. Cette double fonction est au cœur de notre thématique principale: les projets pilotes. Ils doivent être innovants et proposer une voie meilleure pour l'exécution pénale et l'aide à la jeunesse stationnaire. Concrètement ils doivent amener plus de sécurité, mais peuvent aussi conduire à un assouplissement du régime. La Confédération offre un soutien financier pour ces projets.

Page 3

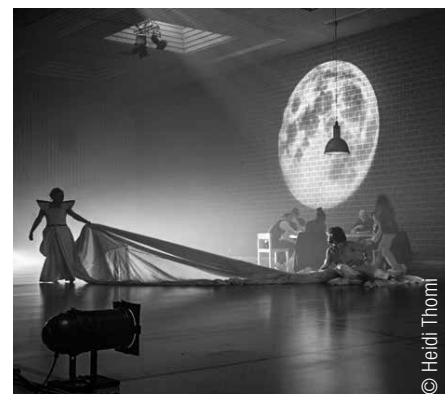


© Christian Schür

### Expertises plus sûres

L'Office pénitentiaire du canton de Zürich (photo: Thomas Manhart, chef d'office) a mené, en collaboration avec trois autres cantons, un projet pilote remarquable intitulé «ROS». Les possibilités d'amélioration du risque de récidive des condamnés ont été examinées. Nous présentons le projet ROS en tant que projet actuellement en cours.

Page 8



© Heidi Thom

### Scènes de vie

«Je veux que les gens se mettent en scène», affirme la régisseuse et artiste Annina Sonnenwald. En 2013 elle a travaillé avec des détenus du pénitencier de Lenzburg et a mené, avec beaucoup de succès, le projet théâtral «Wild im Herz» (littéralement «cœur sauvage»). Dans la «Carte blanche» Annina Sonnenwald décrit sa méthode de travail et raconte sa rencontre avec les détenus.

Page 24

# «Un excellent instrument d'encouragement»

**Les projets pilotes soutenus par la Confédération permettent souvent des avancées précieuses dans le secteur de l'exécution des peines et des mesures**

**Dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures mais aussi dans celui de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel, on recourt à des méthodes reconnues. Il est cependant absolument indispensable de tester des techniques nouvelles ou améliorées. C'est le but des projets pilotes subventionnés par la Confédération. Ce numéro du bulletin info s'intéresse au pourquoi du comment des projets pilotes et propose un gros plan sur un projet promoteur mené actuellement.**

Peter Ullrich

L'exécution des peines vise en premier lieu à protéger la société des auteurs d'infractions.

Elle a, à ce titre, une mission importante, qui est non seulement de garantir la sécurité mais aussi de contribuer à la réinsertion sociale des délin-

quants. Il s'agit surtout de prévenir le risque de récidive. Pour ce faire, les établissements d'exécution des peines et des mesures recourent à des méthodes qui font leurs preuves. Les responsables de ces établissements sont toutefois tenus de s'assurer en permanence que l'approche choisie est la meilleure et qu'il n'existe pas d'autres possibilités qui permettraient d'atteindre le but plus efficacement. Les praticiens et les scientifiques élaborent donc constamment de nouveaux concepts et programmes devant permettre des améliorations. Les expérimentations de ce type prennent du temps et sont donc, généralement, coûteuses. C'est la raison pour laquelle la Confédération est tenue, depuis 1987, par la loi de financer ces projets pilotes: elle peut verser des subventions qui s'élèvent à 80 % maximum des frais reconnus afférents au projet pour une durée maximale de cinq ans.

## **Le projet pilote ROS: un exemple instructif**

En un peu plus de 25 ans, plus de 30 projets pilotes, dont cinq sont en cours de réalisation (voir encadré «Projets pilotes en cours»), ont

été reconnus par l'Office fédéral de la justice (OFJ). Malgré leur nombre important, ces projets, qui introduisent des approches nouvelles souvent éprouvées, font l'objet d'une attention toute relative de la part de l'opinion publique et parfois aussi des milieux spécialisés. Ils méritent toutefois qu'on s'y attarde, et ce pas seulement car ils bénéficient d'un soutien financier important de la Confédération. Ce numéro du bulletin info s'intéresse ainsi non seulement aux aspects juridiques, techniques et financiers des projets pilotes mais aussi à la manière dont ces derniers se déroulent dans la pratique. Un gros plan est ainsi proposé sur le projet pilote ROS à partir de la page 8. C'est le canton de Zurich qui est à l'origine de ce projet, mais trois autres cantons y ont participé. ROS, qui a débuté en

2010 et s'achèvera au printemps 2014 avec la publication du rapport final, visait à étudier des possibilités pour mieux évaluer le risque de récidive des

personnes condamnées. ROS répond non seulement à un besoin pratique mais aussi et surtout à une volonté politique. Il pourrait en être beaucoup question dans les discussions relatives à la sécurité dans l'exécution des peines et des mesures.

## **«Caractère pilote» d'un projet**

Il faut remplir un certain nombre de conditions pour mener à bien un projet pilote et obtenir une subvention fédérale. En effet, l'OFJ, qui est l'autorité chargée d'octroyer les subventions, étudie minutieusement les demandes qu'elle reçoit (voir encadré «Documents relatifs aux projets pilotes»). Elle examine entre autres le «caractère pilote» d'un projet. Pour être reconnu comme tel, un projet doit remplir trois critères: il doit être innovant, pertinent et reproductible.

L'autorité chargée d'octroyer les subventions s'assure par ailleurs que le canton compétent s'est prononcé sur la demande en question et que le reste du financement est garanti pour chaque projet.



La surveillance électronique (electronic monitoring/EM) a vu le jour dans le cadre d'un projet pilote. Le Conseil fédéral souhaite à présent l'introduire dans le code pénal. Ici: un bracelet électronique.

Outre le concept de projet à proprement parler – censé décrire l'objectif poursuivi par le requérant –, la loi exige un concept d'évaluation. En effet, tout projet pilote doit faire l'objet d'une évaluation systématique et scientifique, l'indépendance de l'évaluateur étant bien entendu requise; la réalisation du projet et son évaluation doivent obligatoirement être confiées à des personnes différentes.

## **La commission des projets pilotes: un organe consultatif**

Il ne faut pas oublier que l'autorité compétente dispose d'une certaine marge de manœuvre pour l'attribution de subventions aux projets pilotes et qu'il n'existe aucun droit à ces subventions. Les demandes déposées sont ainsi évaluées dans la limite des crédits disponibles, en fonction de leur priorité sur le plan de la politique criminelle, sociale et d'exécution. La commission des projets pilotes (CPP) est un organe consultatif sur lequel s'appuie l'OFJ avant de décider l'attribution d'une subvention (voir encadré «Membres de la commission des projets pilotes»). La CPP, qui travaille selon un principe de référents, évalue du point de vue technique les demandes de subvention ainsi que les rapports intermédiaires et finaux sur mandat de l'OFJ.

## Projets pilotes en cours

Les cinq projets pilotes en cours – trois concernent les adultes, deux les enfants, les adolescents et les jeunes adultes – sont ici présentés de manière très succincte. Leur nom original est indiqué en caractères gras.

## ADULTES

■ **ROS – Risikoorientierter Sanktionenvollzug**

*Responsabilité*

Direction de l'exécution des peines et mesures du canton de Zurich, services de probation et d'exécution

*Concept*

Il s'agit non seulement d'élaborer et de tester des outils dans le cadre d'une gestion des risques intégrée, mais aussi de coordonner les processus de travail dans les différentes disciplines et institutions de l'exécution des peines et des mesures, l'objectif majeur étant de diminuer le risque de récidive des auteurs d'infractions.

*Durée:*

du 01.05.2010 au 31.05.2014

*Evaluation*

Dr. Regula Ruffin, «socialdesign ag», Berne (évaluation des processus).  
Prof. Dr. Christian Schwarzenegger, Université de Zurich (évaluation des résultats)

■ **FPE – Neue psychotherapeutische Interventionsprogramme und Evaluationskonzepte im Schweizer Strafvollzug**

*Responsabilité*

Service de psychiatrie légale de l'Université de Berne

*Concept*

Evaluation de l'efficacité et de la supériorité de nouveaux programmes de thérapie de groupe destinés aux auteurs d'infractions contre l'intégrité sexuelle et d'actes de violence (R&R/R&R2, ASAT@Suisse).

*Durée:*

du 01.01.2010 au 31.03.2015

*Evaluation*

Prof. Dr. Martin Pepper, Université de Berne

■ **MIPS – Prognostisch und therapeutisch relevante messbare Indikatoren bei pädosexuellen Sexualstraftätern**

*Responsabilité*

Clinique psychiatrique universitaire de Bâle, Clinique de psychiatrie légale, Bâle

*Concept*

Le projet vise à identifier, en combinant plusieurs méthodes d'évaluation, des indicateurs chez les délinquants pédophiles qui soient aussi objectifs que possible et pertinents sur le plan du pronostic légal. Cela permettra, d'une part, de procéder à des analyses de risques plus fiables et, d'autre part, d'évaluer les thérapies et les autres interventions.

*Durée:*

du 01.08.2012 au 31.12.2014

*Evaluation*

Dr. Marlon Pflüger, Université de Bâle  
PD Dr. Elmar Habermeyer, Université de Zurich (Peer-Review)

■ **ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES**

■ **ThePaS – Wirksamkeit des standardisierten Therapieprogramms für Jugendliche mit Sexualdelikten**

*Responsabilité*

Centre de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Université de Zurich, service de psychiatrie légale (FKJF)

*Concept*

L'objectif est d'évaluer l'efficacité d'un nouveau programme thérapeutique pour jeunes délinquants sexuels.

*Durée:*

du 01.04.2011 au 01.09.2016

*Evaluation*

Dr. Marcel Aebi, Université de Zurich  
Prof. Dr. Jérôme Endrass, Université de Zurich (Peer-Review)

■ **Traumapädagogik**

*Responsabilité*

Clinique psychiatrique universitaire de Bâle, Clinique de psychiatrie pour enfants et adolescents, Bâle

*Concept*

Le projet pilote vise à former et à structurer selon les principes de la pédagogie du traumatisme cinq groupes de vie à partir de plusieurs institutions de Suisse allemande reconnues par l'OFJ. Pour permettre une qualification durable du personnel, une formation continue en pédagogie du traumatisme d'une durée de deux ans sera mise sur pied.

Une évaluation approfondie visera à vérifier si – et, le cas échéant, dans quelles conditions – la pédagogie du traumatisme, en tant qu'approche spécifique, répond mieux aux besoins des jeunes pensionnaires que les concepts traditionnels de la pédagogie sociale.

*Durée:*

du 01.03.2012 au 31.08.2016

*Evaluation*

Prof. Dr. Jörg Fegert, Université d'Ulm (Allemagne)

## Documents relatifs aux projets pilotes

L'OFJ a élaboré un aide-mémoire sur les projets pilotes ainsi que d'autres documents utiles (par ex., demande de subvention, listes de contrôle): [www.ofj.admin.ch](http://www.ofj.admin.ch) → Exécution des peines et mesures → Projets pilotes → Documents

## Membres de la commission pour les projets pilotes

Les membres de la commission pour les projets pilotes (CPP) sont nommés par le Conseil fédéral pour une durée de quatre ans. Issus des milieux scientifiques et de la pratique, ils réunissent un large spectre de compétences spécialisées. Voici les dix membres qui composent actuellement cette commission:

- Fabrizio Comandini, expert en exécution pénale, TI
- Claudia Grob, directrice d'établissement pour mineurs, GE
- Leena Hässig Ramming, psychologue spécialisée en psychologie clinique, BE
- Florian Hübner, directeur d'un centre de mesures, GE
- Dr. Kurt Huwiler, socio-pédagogue et psychologue, ZH
- Dr. Manon Jendly, criminologue, VD
- Dr. Bernadette Roos, psychiatre, médecin-chef, AG
- Marcel Ruf, directeur d'établissement pénitentiaire, AG
- Prof. Dr. Klaus Schmeck, médecin-chef pédopsychiatrie, BS
- Ana Zumbino, psychologue légale, GE

## «La commission pour les projets pilotes peut contribuer à améliorer la qualité par son évaluation critique»



**Klaus Schmeck**, Prof. Dr. med. Dipl.-Psych.  
Médecin-chef de la clinique de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Université de Bâle.

**bulletin info:** Vous êtes membre de la commission pour les projets pilotes (CPP) depuis déjà quelques années. On peut constater que le nombre de demandes déposées est relativement faible. Qu'en pensez-vous: les scientifiques sont-ils à court d'idées ingénieuses ou les exigences de la Confédération sont-elles trop élevées?

**Klaus Schmeck:** Il existe plusieurs raisons pour expliquer cela. Premièrement: la médecine légale est un domaine où les connaissances empiriques jouent un rôle plus important que les connaissances scientifiques. Cela est dû non pas à un manque d'engagement mais au fait que des design de recherche plus complexes sont très difficiles à mettre en œuvre dans le domaine de la médecine légale. L'obtention d'échantillons conséquents de médecine légale constitue toujours un défi de taille. Deuxièmement: il est important que la faisabilité et la pertinence scientifique et clinique de chaque projet fassent l'objet d'un examen critique minutieux de la part de la commission. Il est possible de demander des conseils avant de déposer une demande pour mettre toutes les chances de son côté. Troisièmement: lorsqu'une demande est acceptée, il faut savoir que si la Confédération prend en charge la majeure partie des coûts du projet pilote, les requérants doivent également assumer une partie non négligeable de ces coûts, qui peuvent atteindre des montants à six chiffres pour les plus gros projets. Il n'est parfois pas facile de

garantir ce financement, ce qui explique que certains renoncent à déposer une demande.

*Quels problèmes dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures et dans celui de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel mériteraient, selon vous, de faire l'objet d'un projet pilote?*

Au cours des dernières années, on a consacré beaucoup d'énergie aux problèmes liés aux diagnostics et aux pronostics chez les délinquants présentant des troubles psychiques. Maintenant il est important de travailler sur des instruments différenciés pour les mesures thérapeutiques. La question à se poser devrait être «quel traitement produit ses meilleurs effets sur qui, quand et dans quelle posologie?» plutôt que «quel traitement aura les meilleurs effets?». Cette question vaut non seulement pour l'exécution des peines et des mesures mais aussi et surtout pour l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel. Concrètement, cela signifie que: Premièrement: dans la mesure où les études longitudinales sont celles qui sont le plus à même de fournir des informations sur les liens de cause à effet, il faudrait les privilégier. Deuxièmement, les jeunes filles et les femmes ayant sombré dans la délinquance

ont plutôt été négligées par le passé. Il faudrait donc rattraper le gros retard qui existe ici.

Enfin, il n'existe toujours pas de concept prometteur qui permettrait d'influencer de manière positive l'évolution et le pronostic légal des délinquants mineurs et adultes ne montrant aucune empathie (certains parlent de traits de personnalité psychopathiques).

*La surveillance électronique, dont tout le monde a entendu parler, a vu le jour dans le cadre d'un projet pilote. D'autres projets expérimentaux sont au mieux connus des milieux spécialisés. Qu'ils soient connus ou non, quels projets pilotes ont, d'après vous, été LES projets de ces dernières années?*

Il est difficile pour moi de répondre à cette question en toute impartialité car

j'ai moi-même été responsable de l'un des plus gros projets pilotes de ces dernières années. Par ailleurs, l'un de mes collaborateurs mène actuellement un projet pilote et j'en suis un en tant que membre de la commission pour les projets pilotes. Pour répondre concrètement à votre question: dans le milieu, on considère que le projet zurichois ROS est un projet sûr au fort potentiel.

**«Le choix d'un projet pilote ne repose pas sur des critères politiques mais sur sa qualité scientifique»**

*Comment jugez-vous d'une manière générale la durabilité des projets pilotes?*

Il s'avère difficile d'inscrire durablement dans la pratique quotidienne les résultats d'un projet pilote. Nous avons nous-mêmes remarqué concernant notre projet MAZ (Observation et atteinte d'objectifs chez des adolescents placés en établissement d'éducation) que le fait que les responsables des institutions soient intéressés par la poursuite des mesures introduites dans le cadre d'un projet pilote n'est de loin pas suffisant. Dans la pratique, le risque de retomber dans les vieux travers devient omniprésent une fois que le projet pilote est terminé et que les efforts supplémentaires demandés par ce dernier n'ont plus à être fournis. Ce phénomène apparaît aussi pour des choses qui avaient été jugées tout à fait utiles tout au long du projet, comme, dans le cas du projet MAZ, l'introduction d'un outil d'atteinte des objectifs pour la planification du traitement. Les collaborateurs de l'établissement considéraient en effet que c'était un excellent outil qui contribuait à améliorer la qualité de leur travail. Toutefois, la poursuite de son utilisation dans la pratique quotidienne n'est guère garantie. Les collaborateurs de notre projet de suivi EQUALS

(Ergebnisorientierte Qualitätssicherung in sozialpädagogischen Einrichtungen) sont donc toujours, deux ans après la fin du projet pilote, en contact étroit avec les collaborateurs pédagogiques des institutions concernées. Sans leur intervention, la durabilité du projet ne serait guère garantie. Peut-être cet aspect devrait-il être pris en compte dès l'octroi d'une subvention. Des moyens pour pérenniser le projet pourraient ainsi encore être mis à disposition si les résultats du projet pilote se révèlent concluants à la fin de la phase d'expérimentation.

*La reconnaissance des projets pilotes fait l'objet d'une réglementation stricte. Sur quels aspects essentiels la commission peut-elle toutefois mettre l'accent lorsqu'elle étudie une demande?*

Par son examen critique des demandes et son accompagnement critique tout au long du projet pilote, la commission peut contribuer à améliorer la qualité. Pour cela, il est important qu'une demande de projet intéressante présentant des lacunes du point de vue méthodologique puisse être retournée au requérant pour qu'il la revoie ou qu'une aide puisse être proposée lorsque

des problèmes apparaissent au cours d'un projet. Le choix d'un projet ne repose pas sur des critères politiques mais sur sa qualité scientifique et sa pertinence sur le plan technique. Toutefois, un projet pilote peut également avoir des répercussions sur le plan politique qui devraient être prises en compte lors de l'examen de la demande.

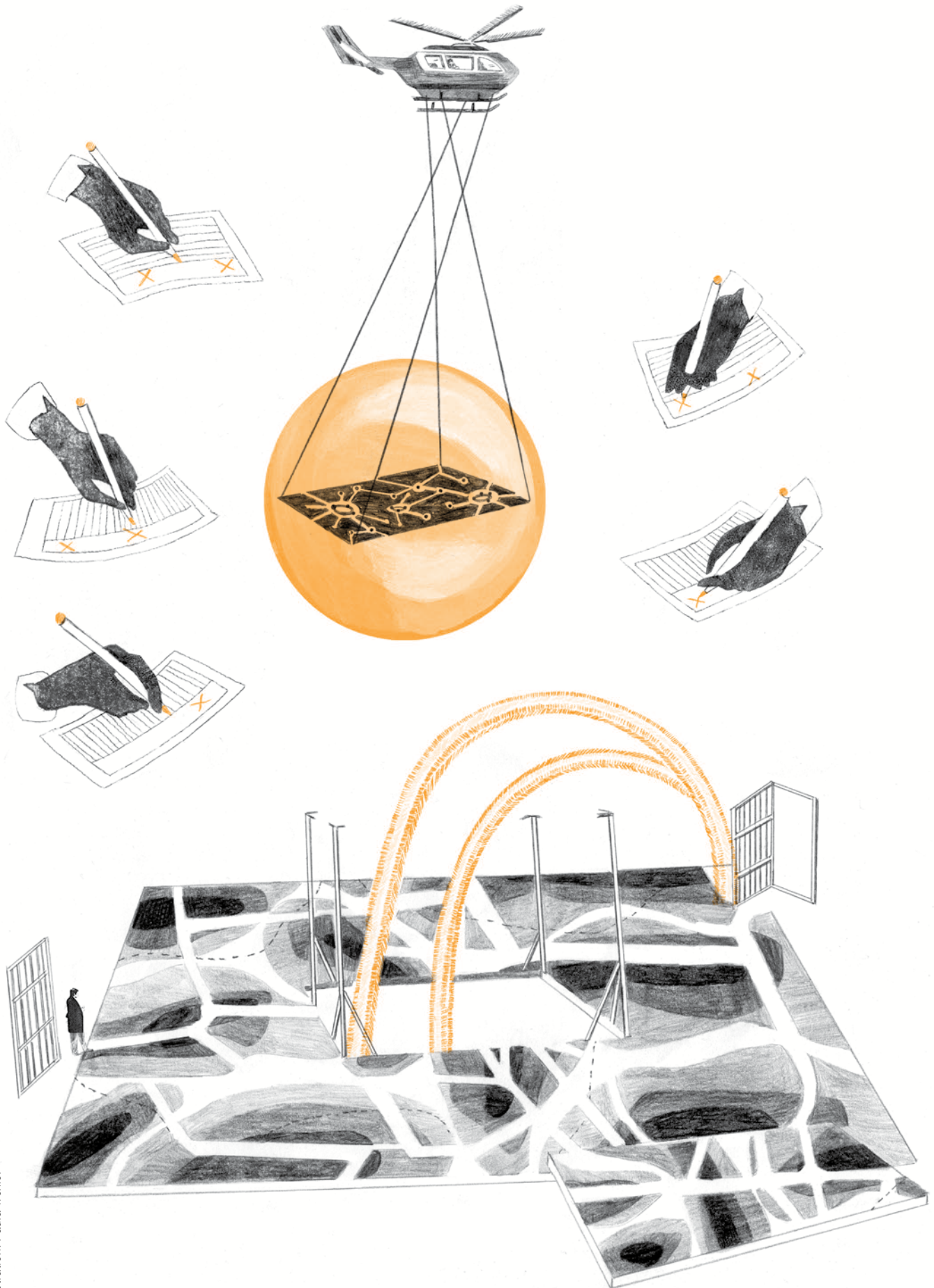
*La Confédération dépense beaucoup d'argent pour les projets pilotes. Selon vous, cet argent est-il utilisé de façon optimale ou reconnaissez-vous qu'il y a des faiblesses dans le système?*

Je pense que les projets pilotes sont un excellent instrument d'encouragement dans un domaine technique où il est très difficile d'obtenir un financement pour mener des projets de recherche. Nous pouvons, selon moi, nous estimer heureux en Suisse d'avoir cet instrument que nous envient nos collègues de l'étranger. Le fait que la Suisse fasse office de modèle, en ce qui concerne notamment le traitement des adolescents et des jeunes adultes ayant commis des infractions, a, à mon avis, quelque chose à voir avec les effets positifs des projets pilotes.

## «Nous avons pu transformer de grands criminels en entrepreneurs prospères.»

*Renato Rossi, ancien directeur de Arxhof («Nordwestschweiz», 1.2.2014)*

# TEXTUELLEMENT



# De l'idée ambitieuse au concept convaincant

La note positive sur laquelle s'est achevé le projet pilote ROS est de bon augure pour la suite

**Les actes de récidive graves commis par les auteurs d'actes de violence et d'infractions contre l'intégrité sexuelle mettent le système judiciaire sous pression et posent la question de la fiabilité des évaluations et des traitements. Le projet pilote ROS (Exécution des sanctions orientée vers les risques) met l'accent sur la prévention de la récidive et la réinsertion sociale et mise sur une collaboration étroite ainsi qu'une méthode de travail structurée. ROS fournit une base fiable qui favorise un développement de la qualité à large échelle dans le système judiciaire suisse.**

Natascha Mathis

Le projet ROS a pour principal objectif d'empêcher que les délinquants récidivent. Il entend pour ce faire développer la planification d'exécution individuelle. Les connaissances scientifiques sur l'évaluation du risque, le travail avec le délinquant et le contrôle de l'évolution doivent pouvoir être utilisées dans la pratique de l'exécution. Une collaboration plus étroite, une procédure coordonnée et des outils de travail adaptés garantissent la cohérence du processus d'exécution.

ROS propose une approche globale qui doit avoir des effets positifs pour tous ceux qui sont impliqués dans le processus d'exécution:

- L'autorité compétente dispose en permanence de toutes les informations dont elle a besoin pour piloter le processus d'exécution et justifier les décisions importantes.
- Les collaborateurs des établissements d'exécution, des services de probation et du secteur ambulatoire développent une compréhension commune des cas. Forts de leurs compétences, ils contribuent de manière coordonnée et ciblée à la prévention de la récidive.

**«ROS propose une approche globale qui doit avoir des effets positifs pour tous ceux qui sont impliqués dans le processus d'exécution»**

- Les délinquants tirent le meilleur parti de l'exécution. Grâce à des évaluations et des interventions adaptées, ils sont préparés individuellement et durablement à vivre en société sans commettre d'infraction.
- Moins il y aura de récidive, plus la société sera sûre et plus la confiance dans le système judiciaire sera grande.

## Reconnaissance du caractère pilote du projet

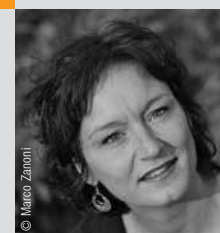
L'Office fédéral de la justice (OFJ) a reconnu le caractère pilote du projet ROS. Sa décision se fonde sur trois critères notamment, qui sont la pertinence, l'innovation et la transposabilité:

- La nécessité d'une approche globale pour prévenir du mieux possible la récidive est incontestée.
- L'innovation réside dans le concept général: ROS est axé sur la prévention de la récidive et accorde une importance toute particulière à la planification d'exécution individuelle. La collaboration systématique et uniformisée entre tous ceux qui interviennent dans le processus d'exécution constitue également une nouveauté.
- La transposabilité de ROS est examinée grâce à la participation de cantons organisés différemment (TG, SG et LU; voir interview p. 14) appartenant à deux concordats sur l'exécution des peines et mesures.

## ROS – une approche globale

Comment ROS contribue-t-il concrètement à la prévention de la récidive et à la réinsertion sociale?

L'approche ROS se fonde sur des principes étayés scientifiquement de la prise en charge efficace des délinquants. D'une part, les caractéristiques individuelles du délinquant sont à chaque fois prises en compte. D'autre part, la collaboration est professionnalisée. ROS harmonise le processus de travail et met à disposition des outils de travail adaptés.



**Natascha Mathis**, lic. ès lettres, collaboratrice scientifique au sein de l'Unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice.

## Rapport final ROS

[www.ofj.admin.ch](http://www.ofj.admin.ch) → Exécution des peines et mesures → Projets pilotes → Projets pilotes achevés



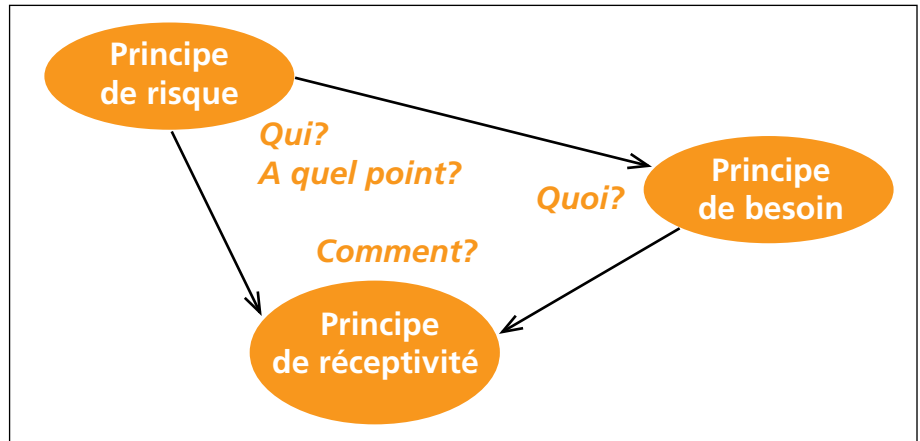
## Approche centrée sur le potentiel de risque et le besoin de traitement

Pour que le travail de prévention de la récidive réalisé dans le cadre de l'exécution des peines porte ses fruits, il faut que les interventions soient adaptées aux besoins de chacun. Des études scientifiques démontrent trois principes d'efficacité concernant les caractéristiques individuelles des délinquants: la probabilité de récidive (risque), les domaines problématiques influant sur le risque (besoin) et la réceptivité (caractère influençable). Pour examiner minutieusement ces trois aspects dans chaque cas d'espèce et déterminer les interventions requises en fonction des résultats, des compétences spécifiques en psychiatrie ou en psychologie légale sont nécessaires (voir graphique 1).

**«Moins il y aura de récidive, plus la confiance dans le système judiciaire sera grande»**

## Le processus de travail ROS

Les meilleures évaluations et recommandations d'intervention ne servent à rien si elles ne sont pas mises en œuvre dans la pratique et examinées continuellement. L'efficacité du travail de prévention de la récidive effectué durant l'exécution d'une peine ou d'une mesure dépend non seulement de la prise en compte des caractéristiques individuelles pertinentes de l'auteur mais aussi, dans une large mesure, de la collaboration des institutions et des professionnels impliqués. Le processus de travail ROS garantit une collaboration continue et ciblée. Il comprend



Graphique 1: Principes d'efficacité du travail de prévention de la récidive auprès des délinquants (modèle risque-besoin-réceptivité d'Andrews & Bonta 2010).

quatre étapes successives, qui sont:

1. le tri: identification des cas nécessitant une évaluation approfondie
2. l'évaluation: évaluation médico-légale du besoin d'intervention et de contrôle dans les domaines influant sur le risque avec les recommandations correspondantes
3. la planification: aperçu de cas et planification d'exécution individuelle
4. l'évolution: mise en œuvre des mesures d'intervention et de soutien et évaluation systématique des résultats

Des outils de travail spécifiques et standardisés sont utilisés pour chacune de ces étapes (voir graphique 2).

## Un exemple concret tiré de la pratique ROS

La mise en œuvre pratique du concept dans le processus d'exécution est illustrée au travers de l'exemple de M. C., qui réside dans le canton de Lucerne:

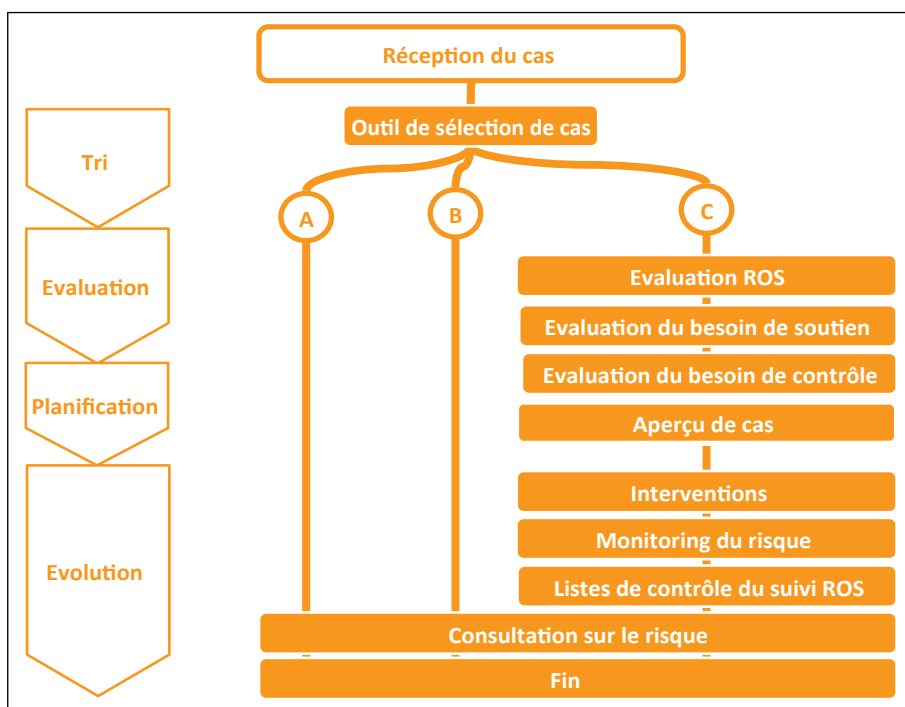
*M. C. est condamné, dans un contexte de violences domestiques, pour menaces réitérées et lésions corporelles simples à une peine privative de liberté ferme de quatre mois.*

**1. Tri:** Grâce au dossier qui se trouve à leur disposition, les autorités d'exécution lucernoises identifient certaines caractéristiques et estiment qu'une évaluation approfondie s'avère nécessaire.

*Depuis son adolescence, M. C. a fait l'objet de plusieurs condamnations pour infractions contre la propriété, violations de la loi sur les stupéfiants et menaces réitérées.*

**2. Evaluation:** L'autorité d'exécution demande la réalisation d'une évaluation approfondie. Comme les petits cantons ne disposent pas de l'unité spécialisée nécessaire, c'est le canton de Zurich qui se charge de l'évaluation de psychologie légale. Les domaines problématiques influant sur le risque et les recommandations concernant le besoin d'intervention et de contrôle sont synthétisés dans l'aperçu de cas et discutés avec l'autorité d'exécution compétente.

*Les faits: M. C. a injurié et menacé son ex-compagne à plusieurs reprises, l'a poussée et faite tomber par terre après que celle-ci l'a quitté. Les conflits avec ses compagnes déclenchent chez M. C. des crises émotionnelles qui prennent la forme d'accès de colère et de violence (risque). Au moment des faits, l'intéressé est au chômage et croule sous les dettes. Les*



Graphique 2: Processus de travail ROS avec les outils de travail correspondants.

recommandations d'intervention concernent la motivation à suivre une thérapie individuelle (réceptivité) pour travailler sur ses traits de personnalité criminogènes mais aussi le soutien d'un assistant social en vue d'une réinsertion sociale et d'un désendettement (besoin). Le besoin de contrôle porte sur les indices éventuels laissant penser à des conflits avec ses (ex-)compagnes, notamment après sa libération.

### «ROS est un modèle porteur d'avenir»

**3. Planification:** L'autorité d'exécution émet des directives pour la planification d'exécution individuelle et joue les intermédiaires en vue de la mise en œuvre de cette dernière entre les institutions et les professionnels impliqués dans le processus d'exécution.

*M. C. est également informé, dans le cadre d'une discussion, des résultats de l'évaluation, des différentes étapes prévues et des objectifs de l'exécution. Il trouve la motivation de suivre une thérapie de son propre chef durant l'exécution de sa peine et veut reprendre sa situation financière en main avec l'aide de l'assistance de probation.*

**4. Evolution:** Les résultats des interventions sont évalués systématiquement et les adaptations requises faites rapidement. En cas de besoin, les partenaires de travail discutent de la mise en œuvre de cette dernière entre les institutions et les professionnels impliqués dans le processus d'exécution.

*M. C. se penche, au cours de sa thérapie, sur l'infraction qu'il a commise et sur les caractéristiques de sa personnalité influant sur le risque. Une libération conditionnelle, assortie d'une mise à l'épreuve d'un an, lui est accordée au bout de trois mois. L'assistance de probation aide M. C. à trouver du travail et à assainir ses dettes. M. C. opte pour une thérapie ambulatoire pendant sa mise à l'épreuve: il voudrait se laisser un peu moins envahir par ses sentiments et être capable de construire une relation durable. L'assistance de probation ne constate aucun indice laissant penser à des conflits relationnels.*

ROS ne se limite pas à la minorité de délinquants particulièrement violents qui donnent lieu à de vives discussions au sein de l'opinion publique. Dans le cadre de l'approche qu'il propose, on regarde systématiquement, c'est-à-dire chez tous les délinquants au début du processus d'exécution, les choses de plus près.

Sans les étapes du tri et de l'évaluation, M. C. n'aurait guère été identifié et traité comme un délinquant à risque. Il serait passé entre les mailles du filet. L'exemple révèle que M. C. se montrera probablement à nouveau violent verbalement lors de futurs conflits (risque) et qu'il a besoin d'aide (besoin).

Dans son cas, le processus d'exécution est une opportunité qu'il peut saisir en décidant de son propre chef de suivre une thérapie (réceptivité). La clairvoyance et la disposition à coopérer que montre M. C. ne sont pas données à tout le monde. Un travail devant généralement être effectué au début des interventions pour y parvenir. Si cette première évaluation est réévaluée avant que le jugement soit prononcé, une mesure thérapeutique pourra être ordonnée par le juge.

### Les principaux résultats du projet pilote

L'évaluation scientifique du projet pilote s'est faite par le biais d'une évaluation du processus et des résultats. Les résultats, qui sont présentés en détail dans le rapport final sur le projet pilote ROS, confirment que ce dernier constitue un modèle de pratique pertinent, innovant et reproductible.

A présent que le projet pilote est terminé, nous disposons d'un concept global, orienté vers les processus, qui crée les conditions cadres nécessaires à une exécution des sanctions coordonnée et ciblée. Des difficultés rencontrées au début ont amené à revoir le modèle pour l'adapter aux exigences de la pratique. Les outils de travail mis au point sont pertinents et pragmatiques. On a réussi à implanter ROS à grande échelle et de manière interorganisationnelle dans les cantons de Zurich, Saint-Gall, Thurgovie et Lucerne. Les conditions de reproductibilité dans d'autres cantons sont donc remplies. L'efficacité du concept général sur la prévention de la récidive ne pourra être évaluée qu'après une période d'observation de plusieurs années. Dans le cadre du projet pilote, on a relevé les taux de récidive avant l'introduction de ROS afin de pouvoir les comparer avec les taux après son introduction.

### Appréciation et perspectives

Le système judiciaire se compose d'un large éventail d'institutions et de disciplines. Lorsque des standards techniques viennent à manquer, les compétences et les processus de travail dans la collaboration interdisciplinaire

deviennent confus; lorsqu'il existe un déficit d'informations, c'est la gestion des cas dans l'exécution des peines qui en pâtit. Comblant ces lacunes était l'objectif ambitieux visé par tous ceux ayant participé au projet. Avec ROS, on a opté pour une stratégie globale. L'idée d'un concept général cohérent a pu être mise en œuvre dans la pratique, et ce concept est, à présent, quelque chose d'établi. Outre le soutien hiérarchique, ce sont la culture de l'ouverture ainsi que la volonté d'apprendre, l'engagement et le moral à toute épreuve des personnes impliquées qui ont contribué au succès du projet.

Une prise en charge adéquate des délinquants à risque requiert une professionnalisation plus importante et un pilotage stratégique complet à un niveau hiérarchique supérieur. C'est l'une des conclusions à laquelle parvient également le rapport relatif au postulat 11.4072 Amherd sur le contrôle de l'exécution des peines et des mesures en Suisse (voir p. 16). ROS est un modèle porteur d'avenir, qui peut amener d'autres développements dans l'exécution des peines.

### Les points forts de ROS en quelques mots

- Les résultats des travaux de recherche récents sur l'évaluation et le traitement du risque de récidive ainsi que sur l'évaluation des résultats des interventions sont utilisés dans la pratique.
- Les processus de travail et les compétences de tous ceux qui sont impliqués sont clairement définis.
- Des outils de travail éprouvés scientifiquement et dans la pratique sont à disposition pour chaque étape.
- Les informations et résultats obtenus sont centralisés de manière électronique. Ces données peuvent être consultées à tout moment et en tous lieux par les professionnels impliqués.
- Le renforcement de la collaboration entre les autorités d'exécution qui gèrent les cas et les partenaires de travail impliqués favorise les échanges, la définition d'objectifs communs et la sensibilisation aux évolutions réussies et critiques.
- Des outils de travail adaptés, des formations, des consultations et des offres de coaching orienté vers la pratique sont prévus pour aider les collaborateurs des autorités qui gèrent les cas et ceux des établissements d'exécution.

# La question du pronostic chez les délinquants sexuels et violents au centre des préoccupations

**Le projet pilote «zurichois» ROS s'est exporté au-delà des frontières cantonales**

**Le projet pilote ROS (Exécution des sanctions orientée vers les risques) a été mis au point par la Direction de l'exécution des peines et mesures du canton de Zurich, mais les cantons de Lucerne, de Thurgovie et de Saint-Gall y ont également pris part. Le projet vient de s'achever après trois années d'expérimentation. Thomas Manhart, chef de la Direction de l'exécution des peines et mesures du canton de Zurich, nous a accordé un entretien dans lequel il nous explique en quoi consiste ROS et les expériences qu'il a pu faire.**

Charlotte Spindler

**info bulletin:** *La question de la sécurité dans l'exécution des peines revient de plus en plus souvent dans l'opinion publique et le milieu politique fait pression pour que les risques soient, si possible, écartés durant l'exécution des peines. Est-ce la raison qui a poussé le canton de Zurich à lancer le projet pilote ROS ou y'a-t-il d'autres raisons?*

**Thomas Manhart:** Avant, un juge prononçait une peine, qu'il assortissait parfois

d'une mesure. La personne condamnée était ensuite convoquée pour purger sa peine et envoyée là où il y avait de la place. Jusqu'à sa libération conditionnelle, l'exécution répondait à un schéma-type, mais les choses ont changé depuis 1993 (et notamment le meurtre de Zollikerberg). Aujourd'hui, la question de l'évaluation des risques chez les délinquants sexuels et violents figure au centre des préoccupations: de quelles thérapies et de quels programmes d'apprentissage les délinquants ont-ils besoin pour ne pas récidiver et pour pouvoir se réinsérer dans la société? La plupart des missions d'exécution sont limitées dans le temps: nous savons que les délinquants recouvreront leur liberté et devons mettre à profit le temps à disposition. Le pronostic est donc une priorité; les problèmes et les domaines d'action sont identifiés et des programmes adaptés mis sur pied afin d'évaluer le risque de récidive et le réduire. Si on y regarde de plus près, on pourra peut-être se rendre compte qu'une personne a

**«Un cas comme celui de Marie aurait pu être détecté grâce à ROS»**



**Thomas Manhart**, docteur en droit, est chef de la Direction de l'exécution des peines et mesures du canton de Zurich.

commis un acte de violence mineur comme une voie de fait car elle souffrait d'un trouble

grave de la personnalité et que ce dernier augmente considérablement le risque de récidive. Grâce à une procédure d'évaluation standard introduite

dans le cadre de ROS au début de l'exécution de la sanction, on peut évaluer plus précisément le risque et prendre au plus vite des mesures adaptées.

**La transposabilité dans d'autres cantons est garantie**

*Une exigence de l'Office fédéral de la justice (OFJ) était que d'autres cantons que le canton de Zurich soient impliqués dans ce projet pilote. Comment s'est passée la collaboration?*

La reproductibilité du projet pilote dans d'autres cantons était une condition sine qua non. Les processus standardisés et les nouveaux instruments de travail mis en place dans le cadre de ROS garantissent la transposabilité du projet dans différents cantons. Avec 20 institutions qui travaillent selon l'approche ROS, on peut dire que nous sommes déjà exportés au-delà des frontières cantonales. Et nous espérons que d'autres cantons ne faisant pas partie de notre concordat profiteront de notre projet pilote. Le canton de Lucerne, qui a participé à ce



«Il est encore trop tôt pour se prononcer mais il y a de grandes chances que ROS prenne une dimension nationale.» (Thomas Manhart)



Thomas Manhart en pleine interview avec la journaliste Charlotte Spindler.

dernier, fait par exemple partie d'un autre concordat. Nous ne voulons imposer notre modèle à personne mais nous pouvons proposer notre aide à quiconque souhaiterait le mettre en œuvre. Nous attendons cependant, avant toute chose, de connaître la position de la Confédération.

*Pour quelles raisons aucun canton latin n'a été associé au projet?*

Réaliser le projet pilote dans deux langues aurait demandé beaucoup de temps et d'argent. Nous travaillons actuellement, en collaboration avec l'OFJ, sur une traduction afin que ROS puisse également être accessible aux cantons latins.

### **L'orientation vers les risques au centre des préoccupations**

*Il paraît que la Romandie s'intéresse au projet pilote ROS. Ce dernier pourrait-il devenir un exemple de réussite?*

Il est trop tôt pour le dire mais il y a des chances que ROS prenne une dimension nationale. Il arrive en effet à point nommé. L'orientation vers les risques figure au centre des préoccupations. Les expériences faites révèlent que la stratégie ROS a porté ses fruits dans les quatre cantons où le projet a été mené.

### **Même avec ROS, il restera toujours un risque**

*Au cours des dernières années, l'opinion publique a été confrontée à des meurtres, comme ceux de Lucie ou de Marie, commis par des individus tout juste libérés de leur peine ou encore en exécution de peine. Le fait d'orienter l'exécution des sanctions vers les risques peut-il à l'avenir permettre de prévenir de tels actes ou est-ce que d'autres mesures sont nécessaires pour cela?*

**«L'évaluation à long terme montrera l'évolution des taux de récidive»**

Un cas tel que celui de Marie, assassinée par un délinquant au bénéfice d'arrêts domiciliaires, aurait pu être détecté grâce à ROS. Dans le cas de Lucie aussi, où la toxicomanie de l'auteur a joué un rôle de premier plan, nous aurions pu en savoir plus sur la dangerosité de l'auteur grâce à une évaluation approfondie du risque selon l'approche ROS. Comme on ne peut pas prévoir le comportement humain malgré tous les raisonnements scientifiques qui existent, il restera toujours un risque, même en appliquant la méthode ROS.

*Pour parler clairement: le canton de Zurich est-il devenu plus sûr grâce à ROS?*

Les cas graves de récidive chez les délinquants violents ont toujours été isolés. Mais nous en sommes convaincus: la qualité de l'exécution s'améliore; une

professionnalisation a eu lieu à tous les niveaux, ce qui a également permis de contribuer à une plus grande sécurité. L'évaluation à long terme montrera l'évolution des taux de récidive. L'efficacité de l'exécution des sanctions orientée vers les risques ne pourra être démontrée que dans quelques années.

## La collaboration interdisciplinaire renforcée

*Le projet pilote a pris fin. Quelles expériences ont été faites et que fait le canton de Zurich des enseignements de ROS?*

Les expériences faites pendant les trois années du projet pilote révèlent notamment que ROS a permis de renforcer la collaboration interdisciplinaire, d'améliorer la communication entre les différents groupes professionnels grâce à l'utilisation d'un jargon commun et de développer une sensibilité aux indices laissant présager un risque de récidive au cours de l'exécution. ROS permet une utilisation des ressources efficace et adaptée au besoin

**«Pour mettre en œuvre ROS, des ressources supplémentaires sont nécessaires»**

de changement de la personne condamnée. Cela signifie également que des mesures supplémentaires ciblées sont quelquefois nécessaires. Pour pouvoir mettre en œuvre ROS, il faut donc davantage de ressources, de personnel et de formation.

*Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique?*

Dans le canton de Zurich, nous avons créé une unité spéciale chargée de la mise en œuvre de ROS, au sein de laquelle sept spécialistes en psychologie légale s'occupent de procéder à des évaluations de risques et de besoins d'un point de vue médico-légal pour les quatre cantons participant au projet pilote. Ces spécialistes utilisent FOTRES, le système d'évaluation du risque thérapeutique du Prof. Frank Urbaniok, et d'autres instruments de pronostic validés et reconnus au plan international. Comme ROS requiert des compétences élevées de la part des personnes travaillant dans le secteur de l'exécution des peines, la question de la formation et du perfectionnement est essentielle. Tous les collaborateurs concernés ont suivi une formation ROS. La



«Les cas graves de récidive ont toujours été isolés.»  
(Thomas Manhart)

Direction de l'exécution des peines et des mesures du canton de Zurich travaille à ce titre en collaboration avec la haute école zurichoise en sciences appliquées (ZHAW). Le processus ROS continue de fonctionner dans les institutions des quatre cantons participant au projet. Pour garantir et développer la qualité de manière durable, les instruments et structures requis ont été introduits.

## «Nous sommes convaincus que ROS peut apporter une contribution à la sécurité à l'échelle nationale»



Le **conseiller d'Etat Martin Graf** est directeur du Département de la justice et de l'Intérieur du canton de Zurich.

L'exécution des sanctions orientée vers les risques met l'accent sur le risque de récidive et permet d'obtenir les informations nécessaires pour proposer les interventions adéquates. ROS vise en premier lieu à garantir et à développer la qualité. Les principaux objectifs de ROS sont donc d'accroître la sécurité et d'améliorer la qualité dans l'exécution des peines. Les résultats obtenus jusqu'à présent nous permettent d'être optimistes quant à l'atteinte de ces objectifs. Nous ne pouvons toutefois tirer de conclusions définitives concernant les effets concrets de ROS

sur les taux de récidive que dans quelques années. L'évaluation de ROS n'a donc pas pris fin en même temps que le projet mais s'inscrit dans la durée.

Plusieurs cas graves de récidive ont bouleversé la Suisse au cours des dernières années et fortement mis à mal la confiance que les gens avaient dans le système judiciaire. ROS arrive donc à point nommé. L'intérêt pour ROS est de ce fait très grand, et ce pas seulement dans le concordat sur l'exécution des peines et des mesures de la

Suisse orientale, auquel appartient le canton de Zurich, mais aussi dans les deux autres concordats, notamment celui de la Suisse latine. Nous allons nous attacher, avec l'Office fédéral de la justice et le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, à traduire en français les documents les plus importants existant sur ROS. Nous sommes donc fortement convaincus que ROS pourra apporter une contribution importante à la sécurité et à la qualité de l'exécution des peines à l'échelle nationale.

# «Les résultats obtenus jusqu'à présent sont prometteurs pour la suite»

**Trois cantons membres de deux concordats sur l'exécution des peines et mesures participent au projet pilote ROS**

**Les cantons suisses alémaniques de Thurgovie, de Saint-Gall et de Lucerne ont participé au projet pilote zurichois ROS. Nous avons interrogé les responsables sur leurs expériences respectives concernant ce projet complexe. Leurs avis sont extrêmement positifs.**

Questions posées par Peter Ulrich

	Canton de Thurgovie	Canton de Saint-Gall	Canton de Lucerne
	 <p><b>Ernst Scheiben,</b> chef du service d'exécution des peines et mesures et directeur de la prison cantonale de Frauenfeld.</p>	 <p><b>Joe Keel,</b> licencié en droit, avocat, directeur de l'office d'exécution des peines et des mesures.</p>	 <p><b>Stefan Weiss,</b> docteur en droit, directeur de la division principale Services d'exécution des peines et de probation.</p>
<i>Une exigence de l'Office fédéral de la justice (OFJ) était que d'autres cantons que le canton de Zurich participent au projet pilote ROS. Quelle a été la principale motivation qui a poussé votre canton à y participer?</i>	Nous avons participé au projet pilote en tant que représentants d'un petit canton. Notre engagement s'explique par l'attente que nous avons de pouvoir, dès la première étape du projet, peser et avoir notre mot à dire sur le déroulement de ce dernier.	Conformément à la législation en vigueur dans notre canton, le travail avec les personnes condamnées doit être axé sur l'infraction commise, le potentiel de risque et le besoin de développement. ROS répond à cette exigence de la loi en aidant les responsables, pendant toute la durée de l'exécution, à détecter suffisamment tôt les risques, à les évaluer et à les traiter de manière ciblée. Grâce à ROS, on dispose d'outils, d'indications et de recommandations utiles pour reconnaître et gérer les risques, ce qui facilite l'important travail interdisciplinaire dans la mesure où on travaille selon la même approche et avec un jargon commun.	En 2010, aucune réflexion conceptuelle n'était menée au sein des services d'exécution des peines et de probation du canton de Lucerne sur la gestion du risque de récidive accru présenté par les délinquants sexuels et violents. Notre participation au projet ROS visait à combler cette lacune. A l'avenir, la réflexion concernant le risque de récidive jouera un rôle essentiel dans les décisions prises par nos services. ROS devrait largement contribuer au développement de compétences permettant d'identifier les risques qui nécessitent une attention particulière et de les traiter de manière effective.
<i>Qu'a pu apporter de particulier votre canton au projet ROS?</i>	Nous avons pu apporter une approche différenciée du fait de la structure de notre petit canton: chaînes de communication courtes et proximité avec nos partenaires de travail (services de probation, thérapeutes, institutions).	Il était important que des cantons de tailles et d'organisations différentes participent au projet. Cela a obligé les participants à garder un regard critique sur la faisabilité et la reproductibilité du projet. Il a été utile de considérer ROS comme un projet commun et de pouvoir ainsi prendre en compte les expériences des autorités d'exécution, des services de probation, des établissements d'exécution des peines en milieu ouvert et des établissements d'exécution des mesures.	Parmi les quatre cantons participant au projet pilote, Lucerne est le seul qui fait partie du concordat sur l'exécution des peines et mesures de la Suisse orientale. Seules quelques institutions du concordat sur l'exécution de la Suisse centrale et du Nord-Ouest ont pris part à ce projet. Nos expériences ont donc pu montrer que ROS ne pouvait être bénéfique que si le projet était, dans la mesure du possible, introduit sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire si tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'exécution des peines étaient impliqués.

<p><i>Quelles ont été les plus grosses difficultés auxquelles vous et vos collaborateurs vous êtes retrouvés confrontés?</i></p>	<p>La participation au développement du projet, la formation et le coaching ont parfois pris beaucoup de temps. Nous avons dû faire preuve de flexibilité malgré des ressources en personnel limitées.</p>	<p>Le projet ROS a été lancé alors que l'heure était aux économies drastiques dans notre canton. Le projet a dû être mis en œuvre sans effectif supplémentaire, ce qui a demandé quelques efforts aux collaborateurs. A cela se sont ajoutées de nombreuses modifications et adaptations tout au long du projet, qui ont occasionné non seulement des frais supplémentaires mais aussi des incertitudes.</p>	<p>Participer à un projet pilote suppose de devoir remettre en question ce qui a été fait jusque-là. Il y a eu des phases où des idées, qui paraissaient à première vue convaincantes, qui n'ont pas produit l'effet escompté dans la pratique. Les collaborateurs ont donc dû gérer le fait que les processus et les instruments ont été adaptés à plusieurs reprises. Grâce à la motivation sans faille de nos collaborateurs, l'ambiance générale est restée positive.</p>
<p><i>Y'a-t-il, selon vous, des aspects du projet pilote ROS sur lesquels on ne s'est pas suffisamment penché?</i></p>	<p>L'accent a surtout été mis sur le secteur ambulatoire (travail social/thérapie). Du point de vue de l'exécution, nous aurions souhaité que les institutions et les services de placement soient davantage impliqués. Nous n'avons pas recueilli suffisamment d'expériences relatives à des décisions d'exécution négatives fondées sur la non satisfaction des critères ROS.</p>	<p>Pour des questions de temps et de ressources, on a dû se limiter aux délinquants sexuels et violents ainsi qu'à un nombre de partenaires de travail restreint. Pour que ROS puisse déployer tous ses effets, il faut que les processus de travail soient appliqués à d'autres groupes de condamnés et à d'autres partenaires. Les expériences faites sont insuffisantes pour dire si le travail réalisé au cours de l'exécution des peines permet de prévenir la récidive et de diminuer considérablement le risque. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont toutefois prometteurs pour la suite.</p>	<p>Je voudrais ici attirer l'attention sur un problème structurel fondamental qui existe dans le domaine de l'exécution des sanctions. En raison de procédures de plus en plus longues, dans le cas notamment des délinquants sexuels et violents, nombre de personnes reconnues coupables passent énormément de temps en détention provisoire ou en détention pour des motifs de sûreté. A ce stade-là, les autorités d'exécution ne sont toutefois pas encore en charge de l'exécution et ROS ne peut pas être appliqué, ce qui signifie qu'un temps précieux est gaspillé avant que des mesures ciblées puissent être prises.</p>
<p><i>Le projet pilote est à présent terminé. Que fait à présent concrètement votre canton des enseignements du projet?</i></p>	<p>Nous mettons en œuvre ROS de manière cohérente dans la pratique et sommes restés en étroite contact avec nos partenaires. Nous préparons actuellement la formation pour le reste de l'équipe.</p>	<p>Nous continuons de travailler selon les principes ROS et participons également au développement du projet. ROS n'a d'intérêt que si toutes les personnes impliquées au sein du canton dans un cas d'exécution travaillent selon la même approche et avec les mêmes instruments. C'est la raison pour laquelle, comme le demande le rapport final, une discussion est prévue au sein du concordat sur l'exécution des peines de Suisse orientale pour savoir quelle suite doit être donnée à ROS.</p>	<p>Les services d'exécution des peines et de probation du canton de Lucerne continuent d'utiliser les instruments et processus mis en place dans le cadre de ROS. Grâce au projet pilote, on dispose d'un concept convaincant permettant de savoir comment s'y prendre avec les délinquants sexuels et violents (potentiellement) dangereux. Tous nos actes et toutes nos décisions visent par conséquent à réduire le risque de récidive au maximum. Il n'existe, à mon avis, pas d'autre alternative.</p>

## Une vision complémentaire



**Sylvie Bula**, Cheffe du service pénitentiaire du canton de Vaud.

Le Service pénitentiaire (SPEN) suit attentivement l'évolution du projet ROS et des échanges ont déjà eu lieu à titre de comparaison entre les chargés d'évaluation du risque du canton de Vaud et le service des enquêtes psycho-forensiques de Zürich (Abteilung für Forensisch-Psychologische Abklärungen, AFA). La question de l'évaluation du risque, présente depuis dix ans dans

le canton de Vaud par le biais d'un groupe de chargés d'évaluation au sein des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, est devenue centrale dans le contexte actuel. Le canton de Vaud tend ainsi à développer encore ses prestations en la matière, notamment au bénéfice de tous les établissements pénitentiaires du canton (y compris en détention provisoire) et des personnes exécutant une

sanction en milieu ouvert. Les échanges avec le canton de Zurich, notamment autour des résultats du projet ROS, apportent ainsi une vision complémentaire aux travaux menés dans le canton. En l'état, il apparaît prématuré de se positionner quand à un déploiement généralisé en Suisse du concept ROS.

# Renforcer la collaboration dans l'exécution des peines et des mesures

**Pour réaliser le postulat Amherd, le parlement a fait faire un rapport détaillé sur la situation de l'exécution des peines et mesures**

**Le domaine de l'exécution des peines et des mesures est confronté à des défis de plus en plus complexes. Pour pouvoir les relever, il faut davantage de collaboration intercantonale. Telle est la conclusion du rapport que le Conseil fédéral a publié le 26 mars 2014. Le rapport recommande aussi l'adoption d'une stratégie globale sur la prise en charge des criminels à risque. Il ne juge pas utile, en revanche, de prévoir une loi fédérale sur l'exécution des peines et des mesures, car elle ne règlerait aucun problème.**

Rédigé avec le concours des cantons, le rapport établi à la suite du postulat Amherd «Contrôle de l'exécution des peines et des mesures en Suisse» explique la complexité croissante de la situation par plusieurs facteurs. Parmi eux, le nombre toujours plus élevé de détenus condamnés à de très longues peines privatives de liberté et souffrant de problèmes de santé, la forte proportion de détenus étrangers originaires de pays très différents et la difficulté grandissante que présente l'appréciation des risques pour le personnel de l'exécution pénitentiaire.

## Pas de lacune légale

Les principes de l'exécution des peines et des mesures, dont les cantons sont responsables, figurent dans le code pénal et dans les réglementations cantonales. Près de la moitié des cantons ont également adopté des lois spéciales, tandis que d'autres ont fixé les dispositions pertinentes dans d'autres lois et ordonnances et se réfèrent aux trois concordats sur l'exécution des peines. Si ces réglementations ne présentent pas toutes le même degré de détail, les enquêtes menées à la suite des récentes affaires de meurtre et d'autres infractions ne signalent aucune lacune dans le domaine législatif. Il n'est donc pas utile de prévoir une loi fédérale sur l'exécution des peines et des mesures. Pareille loi permettrait d'uniformiser quelque peu les réglementations, mais pas de

résoudre les problèmes qui se posent dans l'exécution des peines et des mesures.

## Renforcement de la coopération intercantonale et interdisciplinaire

Beaucoup de tâches ne peuvent donc plus être exécutées qu'avec une collaboration interdisciplinaire et intercantonale accrue. Le rapport évoque ainsi la planification des besoins en places de détention à l'échelle nationale et la question de l'exécution des internements et des mesures institutionnelles dans des établissements fermés. Le rapport signale par ailleurs que le nombre de spécialistes qualifiés est insuffisant pour permettre d'apprécier les risques que présentent les condamnés et souligne également la nécessité d'améliorer le flux de l'information entre les services responsables.

## Stratégie de prise en charge des criminels «à risque»

L'exécution des peines et des mesures fournit un bon travail et la resocialisation des criminels s'opère dans l'ensemble avec succès. Les spécialistes sont toutefois confrontés à un défi particulier avec les criminels dits à

risque, qui représentent selon les estimations un quart des quelque 4000 condamnés détenus dans les établissements d'exécution des peines et des mesures.

Une prise en charge adéquate de ces criminels exige une professionnalisation accrue et une stratégie globale à un niveau supérieur. Cette stratégie doit couvrir non seulement les ressources, la formation et la planification, mais aussi une gestion des erreurs, fondée sur une approche constructive. Pour les auteurs du rapport, il serait judicieux de confier la définition des stratégies et du cadre nécessaires et le contrôle de leur mise en œuvre par exemple à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

## Première mesure des cantons

Les cantons ont déjà fait les premiers pas en ce sens à la fin de l'année dernière: lors de l'assemblée d'automne 2013 de la CCDJP, ils se sont prononcés en faveur de la création d'un centre de compétences sur l'exécution des peines. Non seulement ce futur centre permettra de renforcer la planification stratégique, mais il apportera également un soutien opérationnel aux cantons.

*Source: Communiqués, Le Conseil fédéral, 26.03.2014*

**Rapport relatif au postulat 11.4072 Amherd du 15 décembre 2011; Contrôle de l'exécution des peines et des mesures en Suisse**

Lien:

[www.bj.admin.ch/content/dam/data/sicherheit/straf\\_und\\_massnahmen/documentation/ber-po-amherd-f.pdf](http://www.bj.admin.ch/content/dam/data/sicherheit/straf_und_massnahmen/documentation/ber-po-amherd-f.pdf)



# Vers une plate-forme de planification nationale

**L'OFJ travaille au développement d'un concept pour la planification de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel**

**Les travaux relatifs à une planification nationale pour l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel ont été lancés suite à une recommandation du Contrôle fédéral des finances. Après les investigations préliminaires, un concept de planification verra le jour d'ici à la fin de l'année. Le plus gros du travail pourra alors commencer.**

*Beatrice Kalbermatter*

La Confédération verse des subventions aux établissements d'éducation pour mineurs. Il s'agit de ces institutions qui accueillent des enfants et des adolescents au comportement social gravement perturbé, qui ne peuvent plus vivre dans leur milieu d'origine. L'Office fédéral de la justice (OFJ) est l'autorité chargée de l'octroi de ces subventions. Le versement de ces dernières est soumis aux conditions définies dans la loi fédérale sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures. Parmi ces conditions, il faut notamment qu'une planification cantonale ou intercantonale de l'exécution des peines et des mesures ou de l'aide à la jeunesse atteste que l'établissement répond à un besoin.

## Critique du Contrôle fédéral des finances

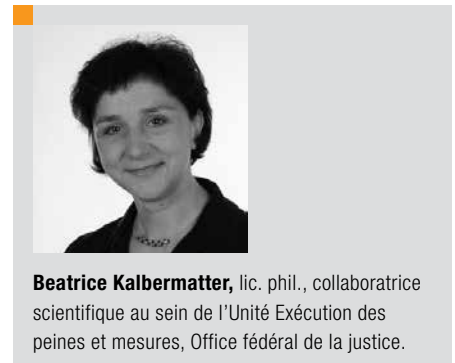
En 2012, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné le rôle de l'OFJ dans le développement de la qualité et la garantie d'une égalité de traitement. Il a conclu que la situation était insatisfaisante en matière de planification des besoins, un point de vue partagé par l'OFJ, qui s'est engagé à élaborer, d'ici la fin de l'année 2012, un concept pour la planification de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel (voir bulletin info 1/2012). Dans un premier temps, l'OFJ s'est attaché à recueillir rapidement des données nationales fiables et à voir quelles étaient les meilleures possibilités d'analyse.

## De nombreuses données et de nombreux acteurs

Dans le cadre d'une étude préliminaire sur la planification de l'aide à la jeunesse, l'OFJ s'est penché sur la doctrine existant en la matière et les expériences internationales. Par ailleurs, une enquête sur la situation dans les cantons a été effectuée via un questionnaire et les données disponibles en Suisse ont été analysées. L'idée d'une planification de l'aide à la jeunesse uniquement fondée sur des données objectives a dû être abandonnée suite à l'analyse de la doctrine, et notamment des expériences faites en Allemagne, mais aussi en raison de l'organisation complexe et extrêmement décentralisée de l'aide à la jeunesse au niveau national et cantonal.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille complètement renoncer à une collecte de données. Il faudra toutefois examiner minutieusement quelles sont les données disponibles et comment celles-ci peuvent être mises en relation. Il conviendra de faire preuve de la plus grande retenue lors de la récolte de données supplémentaires. De nombreux acteurs œuvrant dans le domaine de l'aide à la jeunesse attirent l'attention sur le fait qu'on peut souvent faire mieux avec moins dans ce domaine. Les résultats de l'étude préliminaire montrent par ailleurs que la prise en compte du débat scientifique et la définition de critères de qualité, notamment, sont importantes pour établir une planification nationale. Pour que la planification de l'aide à la jeunesse ait un impact sur la coordination, l'optimisation et le pilotage de l'offre et de la qualité, la Confédération et les cantons doivent s'entendre sur le point suivant: la planification de l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel incombe aux acteurs cantonaux, recense et analyse les besoins, tient compte des débats scientifiques, des exigences de qualité ainsi que des décisions politiques et pilote l'offre de même que les moyens financiers.

**«Ce n'est pas faisable sans base solide»**



**Beatrice Kalbermatter**, lic. phil., collaboratrice scientifique au sein de l'Unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice.

## «Le concept final verra le jour d'ici à la fin de l'année 2014»

L'OFJ étudie, dans le cadre d'un projet lancé au printemps 2014, la manière dont la Confédération peut aider à lancer une telle planification de l'aide à la jeunesse. La première étape de ce projet consistera à développer un concept de plate-forme de planification nationale avec la participation des cantons et des entités supracantoniales compétentes. La deuxième étape consistera à répartir les compétences en matière de collecte et d'analyse de données entre les cantons et la Confédération. Une telle plate-forme ne pourra fonctionner que si les cantons l'utilisent aux niveaux administratif et politique et assument la responsabilité aussi bien de la mise en œuvre que de la gestion des données. Le 30 avril 2014, l'OFJ a mené une séance de lancement, à laquelle ont pris part des représentants des cantons s'étant déclarés prêts à participer au projet en tant qu'experts. Des représentants et représentantes de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), de la Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) et de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont également été impliqués dans cette séance. Lors de cette séance, l'OFJ a donné des informations détaillées sur l'étude préliminaire. A noter également la mise en



Lors de la planification, il faut veiller à ce que la connexion entre tous les acteurs du réseau fonctionne!

place, importante pour la poursuite des travaux, de groupes de travail thématiques à cette occasion.

Il a été établi ensemble qu'une plate-forme de données, d'informations et d'échange sur l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel, placée sous la responsabilité de l'OFJ, devait au préalable être préparée (voir encadré «Exigences posées à la plate-forme»). Le concept final devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année 2014.

### Besoin de pilotage global

L'époque où les institutions, quelles qu'elles soient, étaient surchargées et où il existait des listes d'attente interminables, est révolue. Au cours des trois dernières années, on a en effet pu observer un recul important des placements en institutions. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette situation:

- Il s'agit d'une tendance passagère car les nouvelles structures mises en place dans le domaine de la protection de l'enfance ne fonctionnent pas encore complètement et que les cas s'accumulent encore ici.

- La professionnalisation récente des structures dans le domaine de la protection de l'enfance permet justement d'éviter les placements en institutions.
- Les gros efforts réalisés dans la prévention primaire portent manifestement leurs fruits aujourd'hui.
- La situation actuelle en matière de migration a considérablement évolué; les mineurs issus des populations de migrants sont généralement mieux intégrés et, peut-être pour cette raison, commettent moins d'infractions.

D'un autre côté, les autorités en charge des placements se plaignent d'un manque de places dans le domaine transversal de la pédagogie sociale et de la psychiatrie. Une plate-forme nationale devrait permettre de discuter et d'examiner ces hypothèses et perceptions afin d'en tirer des conclusions pour la planification de l'offre. La situation actuelle explique que le besoin de pilotage global augmente sensiblement: les cantons sont obligés de se pencher sur leur offre de places, leur utilisation et d'éventuelles réaffectations ou fermetures, ce qui n'est pas faisable sans base solide.

Pour la Confédération également, il est important d'obtenir une preuve du besoin nuancée afin de pouvoir procéder à une analyse largement étayée. Ce n'est que de cette façon que les demandes de reconnaissance, d'augmentation de la capacité d'accueil ou de changement de concept pourront être examinées de manière fondée.

### Exigences posées à la plate-forme

- enregistrer les données dans un outil informatique commun
- récolter les données selon un modèle unique, de manière la plus simple et la plus complète possible
- mettre en relation les données disponibles
- rendre les données accessibles aux acteurs concernés en fonction de leurs responsabilités
- offrir des possibilités centralisées d'analyse
- permettre de transférer des connaissances et de mener des discussions facilement

# Cinq questions à Florian Hübner

## Un humaniste capitaine du vaisseau Curabilis



Depuis mi-2013 **Florian Hübner** est directeur de la prison genevoise «Curabilis» qui a ouvert ses portes en avril de cette année. M. Hübner est juriste et a obtenu un master en administration publique. Auparavant il a dirigé durant sept ans la prison vaudoise de «La Tuilière» et s'est occupé de projets dans le domaine de la prévention.

**bulletin info:** M. Hübner, «La Tuilière» est considérée comme un creuset dans lequel on retrouve des femmes, des hommes en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine. Au contraire Curabilis est un centre exclusivement dédié aux mesures pour les détenus masculins, souffrant pour la plupart d'entre eux de maladie psychique. Quel est pour vous le plus gros défi de votre nouveau poste?

**Florian Hübner:** On imagine Curabilis comme un «simple» centre d'exécution de mesures. En réalité plusieurs régimes de détention seront présents sur le site: 4 unités de mesures (dont une ouverte aux femmes dès 2015), 1 unité de sociothérapie et unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (unité de crise, avec tous les régimes de détention). Le premier défi sera d'ouvrir l'établissement dans de bonnes conditions et d'offrir une prise en charge cohérente et optimale pour les personnes admises.

A côté de Curabilis se trouve Champ-Dollon. Cette prison est surtout connue pour sa surpopulation. Les places pour l'exécution de mesures pour les détenus souffrant de troubles mentaux sont très demandées. Ne craignez-vous pas que Curabilis soit bientôt suroccupée?

Le nombre de situations «curabilisables» est supérieur à la capacité d'accueil. La tentation existe d'affecter ces places pour d'autres types de détention que celles prévues. Cela ne rendrait service à personne. Dans les faits, plusieurs personnes détenues se trouvant actuellement à Champ-Dollon seront transférées dans les unités de mesure ou dans l'unité de sociothérapie d'ici l'été. En plus deux unités de

mesures seront provisoirement affectées à la détention ordinaire (ouverture prévue en 2015 et 2016). Nous soulageons ainsi notre voisin sans remettre en question l'admission des personnes détenues des autres cantons latins.

*Au sein de Curabilis on trouve également le centre socio-thérapeutique de «La Pâquerette» connu dans toute la Suisse pour le cas «Adeline» en 2013. Les politiques et la population ont exigé des changements. Pour vous «La Pâquerette» a-t-elle pris depuis lors un caractère sensiblement différent?*

Ce drame a bouleversé le monde de la privation de la liberté, celui des soins et également le projet Curabilis. L'organisation interne a été revue, la Pâquerette comme institution n'existe plus, le concept de sociothérapie a été redéfini et les rôles et responsabilités entre familles professionnelles reconsidérés: la famille pénitentiaire est complémentaire à la famille médico-soignante et réciproquement, mais les deux ne sont pas identiques. Il serait toutefois faux d'oublier les apports positifs de la sociothérapie dans la prise en charge en milieu pénitentiaire, que ce soit dans l'éducation par les pairs ou le développement de compétences sociales et relationnelles.

*Dans votre précédent travail vous aviez une approche plutôt préventive – que ce soit pour le Sida ou pour les nouvelles infractions criminelles. A Curabilis vous avez un grand nombre de détenus qui sont internés, et la question de la prévention est totalement différente. Comment réagissez-vous face à cette situation?*

Travailler sur la resocialisation et la réinsertion futures des personnes détenues est également une forme de prévention qui arrive évidemment un peu tard pour les victimes, mais elle peut encore avoir un impact sur la société en diminuant le risque de récidive. Avoir une «cohorte» de personnes qui souffrent de troubles psychiques et qui ont commis des délits nous offrira un terrain d'observation nous permettant de tirer d'éventuelles conclusions préventives: après bientôt huit années passées derrière les barreaux, je ne crois plus guère à l'égalité des chances face à la prison. L'activité criminelle est souvent la conséquence de virages antérieurs mal négociés par la personne qui, à un moment donné, bascule du mauvais côté. La société aurait tout intérêt à s'interroger sur les moyens de réduire encore ces mauvais virages.

*Et la cinquième question: Nous supposons et espérons que vous avez une vie en dehors de Curabilis. Quelles sont vos passions?*

Nous sommes à cinq jours de l'inauguration au moment d'écrire ces lignes et je tente toujours de profiter des autres aspects de l'existence: une vie familiale animée (1 femme et 4 filles bien présentes et joyeuses), un cercle d'amis qui me permet de parler d'autres choses et d'être simplement Florian et non pas le directeur de Curabilis sont autant de facteurs appréciés de (sur)vie!

*(Interview réalisée par Peter Ullrich)*

# «Nous osons jeter un regard sur ce qu'il se passe au-delà des frontières»

Gros plan sur la revue allemande Informationsdienst Straffälligenhilfe, Bonn (Allemagne)

**La revue allemande Informationsdienst Straffälligenhilfe est une revue consacrée à l'aide aux détenus et aux membres de leur famille. Publiée depuis 22 ans, elle joue un rôle important de porte-parole pour la BAG-S, l'association allemande d'aide aux délinquants.**

Peter Ullrich

La page de couverture bleu gris de la revue spécialisée allemande Informationsdienst Straffälligenhilfe (littéralement «service d'information sur l'aide aux délinquants») est sobre, mais frappe par la présence des logos en couleur de sept associations caritatives. Ces logos ne sont pas là pour des raisons esthétiques: ces sept associations sont membres de la BAG-S, l'association allemande d'aide aux délinquants, qui publie la revue. Selon Eva-Verena Kerwien, la rédactrice, BAG-S est une organisation spécialisée qui entend améliorer et développer l'aide aux personnes ayant commis des infractions et à leur famille. Créée en 1990, la BAG-S a son siège à Bonn. Elle s'engage notamment sur le plan de la politique sociale et criminelle et défend les besoins et les demandes existant en matière d'aide aux délinquants.

«Ces petites rubriques, comme 'Art and prison', méritent d'être poursuivies»

## Développements, résultats et tendances

La revue Informationsdienst Straffälligenhilfe a vu le jour en 1992, peu de temps après la création de la BAG-S. Cette publication a

### Informations sur la revue Informationsdienst Straffälligenhilfe

Adresse:  
Bundesarbeitsgemeinschaft für Straffälligenhilfe (BAG-S) e.V.  
Oppelner Str. 130, D-53119 Bonn  
Courriel: info@bag-s.de  
Site Internet: www.bag-s.de

toujours eu pour but d'informer les lecteurs des derniers développements, résultats et tendances dans le domaine de l'aide aux délinquants. Elle «crée un espace où une impulsion professionnelle peut être donnée et discutée», souligne sa rédactrice. Pendant plusieurs années, la publication a adopté une forme très épurée, contenant très peu d'illustrations. Lors de la restructuration partielle de la BAG-S en

2012, un nouveau site Internet a vu le jour. Par ailleurs, la revue a fait peau neuve avec une nouvelle mise en page moderne et plus plai-

sante pour le lecteur. La revue à la structure rigide a par ailleurs laissé place à une revue avec une approche thématique. Parmi les thèmes traités, la rédactrice cite celui du dernier numéro de l'année 2012, qui portait le titre suivant: «Parents condamnés – enfants punis?».

## Une revue indépendante

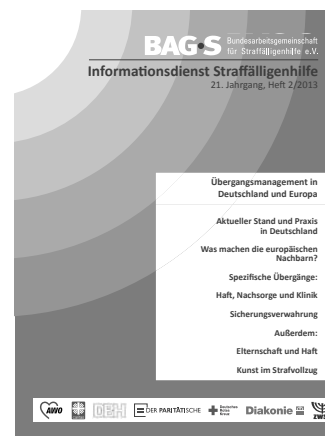
A la question de savoir quels sont les thèmes privilégiés de la revue, Eva-Verena Kerwien répond ceci: «En tant que porte-parole des associations, nous traitons de sujets qui sont pertinents pour l'aide aux délinquants.» Pour qu'on comprenne mieux, elle cite à titre d'exemple le dernier numéro de l'année 2013, intitulé «Justice sociale dans le travail des détenus». Ont ainsi été abordées dans ce numéro les questions de la rémunération et de l'assurance-vieillesse, deux problématiques importantes dans le domaine de l'aide aux délinquants et dans celui de l'exécution des peines en Allemagne. Et Eva-Verena Kerwien d'ajouter: «Ce numéro était un appel du pied manifeste au monde politique». La revue contient par ailleurs des rubriques axées sur la pratique, comme celle consacrée à la littérature spécialisée ou celle fournissant une liste détaillée très utile des manifestations. Les derniers numéros frappent par les nombreuses photographies et illustrations répondant à des exigences artistiques. Ces petites rubriques de valeur, comme «Art and prison», méritent d'être



Eva-Verena Kerwien, Dipl.-Soz., LL.M.Crim, est rédactrice de la revue Informationsdienst Straffälligenhilfe.

poursuivies. Dans chaque numéro, «nous osons en outre jeter un regard sur ce qu'il se passe au-delà des frontières», explique Eva-Verena Kerwien, faisant ainsi référence au fait notamment que la revue traite des développements en Europe; le deuxième numéro de l'année 2013 s'est ainsi intéressé à la «gestion du changement en Allemagne et en Europe».

Cette revue spécialisée s'adresse à un large public: aux praticiens, mais aussi aux politiciens et aux scientifiques. La BAG-S – et donc la revue Informationsdienst Straffälligenhilfe – est soutenue financièrement entre autres par le gouvernement fédéral allemand. Eva-Verena Kerwien précise toutefois que la revue «est indépendante de l'Etat».



La revue Informationsdienst Straffälligenhilfe paraît trois fois par an.

## Brèves informations

### ■ Pas en direction d'un centre de compétence

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) est d'avis que les efforts d'harmonisation et de coordination dans l'exécution pénale doivent être renforcés. Par conséquent, lors de sa réunion de novembre 2013, la Conférence a mis sur pieds un groupe d'experts chargé de développer les bases de la création d'un centre de compétence. Ce groupe est dirigé par l'ancien directeur du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP), M. Ulrich Luginbühl. «Cela devrait jouer un rôle central dans la planification stratégique et dans le soutien opérationnel des cantons dans le domaine de l'exécution pénale et ainsi renforcer la compétence cantonale en matière d'exécution.»

Le crédit nécessaire à la phase de planification du projet a été décidé lors de la conférence de printemps 2014.

### ■ Anatoli Karpov auprès des jeunes

L'ancien champion du monde d'échecs, Anatoli Karpov, a visité en mars le foyer d'éducation zurichois «Schenkung Dapples». Le célèbre joueur d'échecs a eu le contact facile avec les jeunes; il a tenu à visiter les ateliers d'apprentissage, ainsi que les chambres des jeunes. Cette visite constitue les prémices d'un duel d'échecs à venir entre jeunes

pensionnaires de foyers d'éducation suisses et russes. La Suisse et la Russie célèbrent actuellement le 200ème anniversaire de leurs relations diplomatiques bilatérales.



Anatoli Karpov devant l'échiquier

### ■ Nouveaux membres à la CNPT

Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a confirmé dix membres actuels de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) dans leur fonction et élu deux nouveaux membres: Monsieur Philippe Gutmann et Madame Nadja Künzle pour la nouvelle période administrative.

Messieurs Marco Mona et Léon Borer n'ont pas souhaité effectuer une nouvelle période administrative.



Philippe Gutmann, médecin à Renens



Nadja Künzle, sociologue à Lausanne

### ■ PC-CP: Nomination de Dominik Lehner

Le chef de la division de la privation de liberté et des services sociaux du département de la justice de Bâle-Ville, Monsieur Dominik Lehner, a été choisi en décembre 2013 pour participer au groupe de travail du PC-CP (Comité européen pour la Coopération pénologique). Ce groupe de travail du Conseil de l'Europe prépare entre autres les recommandations dans le domaine de la privation de liberté. Le Vaudois André Vallotton qui a présidé le PC-CP durant les deux dernières années a démissionné de cette commission. Remarque: Aucun Etat membre n'a droit à un représentant au sein du groupe de travail du PC-CP.



Dominik Lehner, chef de la division de la privation de liberté et des services sociaux, Bâle.

### ■ Deux nouvelles recommandations du Conseil de l'Europe

Le 19 Février 2014, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté deux nouvelles recommandations:

Rec(2014)3 Délinquants dangereux

Rec(2014)4 Electronic Monitoring

Lien: [www.coe.int](http://www.coe.int)

**«Celui qui n'aime pas les gens dans toute leur imperfection, n'a pas sa place comme aumônier de prison.»**

*Stefan O. Hochstrasse, aumônier de prison («Sonntag», cahier 43/2013)*

TEXTUELLEMENT

## Manifestations

### ■ Le droit pénal des mineurs: exemplaire ou dépassé?

Des événements médiatisés durant ces dernières années ont entraînés des discussions sur le droit pénal des mineurs dans le débat public et politique. Il s'en est suivi des appels au durcissement, au rapprochement avec le droit pénal des adultes ou avec les autres pays européens, ainsi qu'à l'abandon des mesures éducatives au bénéfice d'un pur régime répressif. Le droit pénal suisse des mineurs est-il vraiment trop doux? Pour quelles raisons le nombre de condamnations par la justice des mineurs a-t-il baissé ces dernières années? Comment réagissent les spécialistes nationaux ou de l'Europe voisine à ce droit pénal des mineurs centré sur l'auteur? Est-il temps de consolider les acquis ou est-ce qu'un changement de paradigme s'impose?

**Organisation:** Ce congrès est le fruit d'une collaboration du Groupe d'experts «Réformes en matière pénale» avec le Service de la justice du canton de Zurich, le département Travail social de la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) et la Paulus-Akademie de Zurich

**Direction et animation:** Prof. em. Dr. Franz Riklin, Président du Groupe d'experts «Réformes en matière pénale»  
Hans-Peter von Däniken, Directeur de la Paulus-Akademie, Zurich

**Date:** 11/12 septembre 2014

**Lieu:** Paulus-Akademie Zurich,  
Carl-Spitteler-Strasse 38, 8053 Zurich

**Langues du congrès:** allemand et français, avec traduction simultanée  
**Internet:** [www.paulus-akademie.ch](http://www.paulus-akademie.ch)

*Préavis:*

### ■ Congrès Mondial sur la justice juvénile

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères de la Suisse, en collaboration avec l'Office Fédéral de la Justice, et la Fondation Terre des hommes invitent les Etats et les acteurs de la société civile à un Congrès Mondial sur la Justice Juvénile, en leur proposant de franchir ensemble une étape décisive dans l'application des normes internationales et des droits de l'enfant en matière de justice juvénile.

**Date:** du 26 au 30 janvier 2015  
**Lieu:** Centre International de Conférence de Genève (CICG)

**Langues du congrès:** français, anglais et espagnol – avec traduction simultanée

**Internet:** [www.eda.admin.ch/congresmondialjusticejuvenile](http://www.eda.admin.ch/congresmondialjusticejuvenile)

*Préavis:*

### ■ ROS: Du projet pilote à la pratique

Le principal objectif poursuivi par le projet pilote «ROS – Exécution des sanctions centrée sur le risque» était une exécution des sanctions axée systématiquement sur les risques individuels que présentent les condamnés et sur les besoins d'intervention qui en découlent (v. le «bulletin info», coup de projecteur). L'importance primordiale de ce thème et les résultats encourageants obtenus grâce au projet pilote ont poussé les autorités de placement des quatre cantons impliqués dans le projet – Lucerne, Saint-Gall, Thurgovie et Zurich – ainsi que le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) et l'Office fédéral de la justice, à engager un débat dans ce domaine pour les cantons, institutions et professionnels intéressés. Voici les questions principales qui se posent:

- Qu'est-ce que le projet ROS et quel objectif poursuit-il?
- Qu'est-ce que le projet ROS a permis de concrètement mettre en œuvre?
- Qu'est-ce que les participants ont appris dans le cadre du projet?
- Quelles sont les conditions nécessaires à la mise en place de ROS dans d'autres cantons et concordats?

**Organisation:** Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire CSFPP

**Date:** 30 janvier 2015

**Lieu:** Fribourg

**Langues du congrès:** allemand et français, avec traduction simultanée  
**Internet:** [www.prison.ch](http://www.prison.ch)

## Nouveautés

- Charel Schmit, Danielle Lellinger, Ulla Peters (Eds.)

### **Mineur(e)s privé(e)s de liberté**

ances-éditions, Luxembourg  
ISBN 13 978-0-99959-610-7-7  
ca. € 25.00



- Nicolas Quelo, Ulrich Luginbühl

### **Tirer à la même corde: mise en réseau et collaboration interdisciplinaire dans l'exécution des sanctions pénales**

Stämpfli Verlag AG, Berne, 2013  
ISBN 978-3-7272-7212-7  
ca. CHF 62.00 / € 54.00

- Elisabeth Pfister

### **Wenn Frauen Verbrecher lieben**

CH. Links Verlag, Berlin  
ISBN 978-3861537441  
ca. € 16.90



- Daniel Fink, André Kuhn

### **Migration Kriminalität und Strafrecht – Fakten und Fiktion**

Stämpfli Verlag AG, Berne, 2013  
ISBN 978-3-7272-8976-7  
ca. CHF 62.00 / € 54.00

- Theres Germann-Tillmann, Andrea Stamm Näf, Lily Merklin

### **Tiergestützte Interventionen – Der multiprofessionelle Ansatz**

Verlag Hans Huber, Berne  
ISBN 978-3-456-85416-8  
ca. CHF 39.90 / € 29.95



# «Je veux que les gens se mettent en scène»

**Annina Sonnenwald ou comment une metteuse en scène initie des détenus au théâtre**

**La metteuse en scène et artiste Annina Sonnenwald a monté en 2013 la pièce de théâtre «Wild im Herz» avec des détenus de l'établissement pénitentiaire de Lenzburg, et ce fut un immense succès. Sa méthode est, selon elle, «novatrice, brute et radicale». Elle prépare pour cette année une autre pièce avec des détenus de Lenzburg. Dans la rubrique «Carte blanche», elle nous explique ce qu'elle recherche en faisant du théâtre avec des détenus.**

*Annina Sonnenwald*

Je m'intéresse vraiment aux histoires des gens, les mets en scène et laisse les intéressés les présenter eux-mêmes. J'ai pour ce faire développé une forme d'art brute sans ornements. Les locaux à disposition servent de scène. Je veux que les gens se mettent en scène, ce qui demande du courage et de la discipline aux acteurs. Ces derniers se produisent ensuite devant des inconnus et parlent de leur vie. Je me suis servie d'expériences que j'avais

**«En jouant, on retrouve son âme d'enfant»**

faites avec des jeunes pour mettre au point cette méthode. Je ne voulais pas que ceux-ci se retrouvent à jouer des rôles préétablis. Je me suis intéressée aux questions et aux histoires qui les préoccupaient mais dont ils ne parlaient guère, mis à part aux gens de leur âge. Voici ce qui les intéressait: «Pourquoi y'a-t-il autant de misère dans le monde? Pourquoi les riches sont-ils toujours plus riches? Suis-je gros? Pourquoi les hommes pensent-ils plus souvent au sexe que les femmes?» J'ai développé à partir de là des images théâtrales que j'ai assemblées avec eux pour en faire une pièce que nous avons ensuite présentée au public.

**On commence souvent par un jeu**

Je procède exactement de la même manière avec les détenus. Je m'intéresse aux histoires personnelles des acteurs. Ces histoires ne doivent toutefois avoir aucun lien avec l'acte commis. Ces hommes ont en effet d'autres histoires à raconter. Je ne les réduis pas à l'acte qui les a conduits en prison. Mais je dois d'abord arriver à le



**Annina Sonnenwald** est née en 1983 à Appenzell. Metteuse en scène indépendante et artiste polyvalente, elle vit à Baden.



Photo prise en 2013 pendant la représentation de la pièce «Wild im Herz» dans l'établissement pénitentiaire de Lenzburg. Les billets pour les six représentations se sont vendus comme des petits pains.



leur faire «oublier». Pour pouvoir leur poser des questions telles que «Qui êtes-vous? Qu'est-ce qui vous touche? Quels sont vos rêves?», il faut tout d'abord qu'une grande confiance mutuelle s'installe entre nous et, par dessus tout, que chacun se libère de son rôle respectif: moi, la «jeune animatrice de théâtre», eux, les détenus «qui se sont mal comportés». Pour les faire parler de leur histoire personnelle, qu'ils ont parfois tendance à refouler, et arriver à savoir ce qui les pousse à faire du théâtre, je consacre beaucoup de temps à la préparation et à l'«échauffement». Les jeux sont ici, comme bien souvent, d'une grande aide. On fait des jeux simples, qui leur rappellent parfois des souvenirs d'enfance, comme «qui a peur de l'homme noir?» ou le jeu des chaises musicales. En jouant, ils retrouvent leur âme d'enfant, sont joyeux et se désinhibent. Les détenus se glissent dans un rôle différent de leur car ils deviennent acteurs. Moi, en tant que metteuse en scène, je ne suis pas là pour surveiller ni juger leur prestation mais pour observer et participer. Plus l'ambiance est bonne, plus ils laissent parler leur cœur et plus des histoires profondes et passionnantes ressortent. Tout ce

**«La discipline résulte de leur envie de jouer»**

que je vois et entends pendant les deux heures que je passe chaque semaine avec eux, je m'en sers pour monter la pièce finale. La discipline résulte de leur envie de jouer. L'excitation qui les gagne quand les spectateurs entrent dans la salle les pousse à donner le meilleur d'eux-mêmes. Au théâtre, on dit que l'âme s'ouvre sur scène.

### Qui est détenu, qui est acteur?

«Wild im Herz» (littéralement «cœur sauvage»), la première pièce jouée à Lenzburg, a rencontré un succès considérable. Les billets pour les six représentations se sont vendus comme des petits pains. Je suis toutefois consciente qu'une prison constitue une attraction particulière pour le public. Les gens se demandent: «Comment c'est là-bas?», «De quoi ont l'air les détenus?». J'ai tenu compte de ce genre d'interrogations dans la pièce. Mon but n'était cependant pas de produire une pièce qui devait donner l'impression suivante: «Regardez ce



«Le public s'est montré touché, mais était aussi irrité.» Photo prise pendant la représentation de la pièce «Wild im Herz».

que ces mauvais garçons sont capables de faire.» J'ai montré ce qu'il se passe pendant les ateliers, comme la gestion des conflits entre les acteurs, mais aussi la fierté des jeunes lorsqu'ils apprennent quelque chose de nouveau et cela plaît au public. A la fin de la représentation, les spectateurs ont pu venir saluer personnellement les détenus, qui étaient devenus pour eux de

véritables acteurs pendant la pièce. Il était également frappant d'observer, qu'il était difficile de savoir au premier abord si on avait affaire à un détenu acteur ou à un artiste de complément. Comme l'a dit l'artiste allemand Joseph Beuys: «Le criminel et l'artiste sont des compagnons de route. Ils disposent tous deux d'une créativité folle, sont sans morale et sont uniquement poussés par le pouvoir de la liberté. [traduction]» Le public s'est montré touché, mais était aussi irrité de découvrir autre chose chez ces mauvais garçons. Je suis consciente du fait que certains attendaient peut-être qu'il soit aussi question de la victime dans la pièce, mais ce n'était pas le sujet.

### «Il n'y a pas, d'un côté, les bons et, de l'autre, les méchants»

Nous sommes en pleines répétitions de la deuxième pièce qui sera présentée dans l'établissement pénitentiaire de Lenzburg. Dans cette pièce qui a pour titre Freiheit im

Kopf («La liberté dans la tête»), je traite des libertés qu'un détenu peut encore se permettre quand il est en prison et de ce qu'il ressent lorsqu'il a tout à coup à nouveau le droit de «tout» faire. Je m'intéresse aussi à la question de savoir qui sont les personnes qui se retrouvent derrière les barreaux ainsi qu'aux véritables raisons — et non aux raisons apparentes — qui les y ont conduit. L'un des acteurs de ma troupe a, sous le coup de la colère et l'emprise de drogues, blessé grièvement un homme à coups de couteau lors d'une bagarre avant de s'enfuir et de se cacher. Une amie lui a envoyé un SMS lui disant: «Il est mort!» Cet instant est un moment lourd de conséquences pour beaucoup de personnes. Un moment où tous les sentiments dont l'homme est capable surgissent à l'esprit. Que se serait-il passé s'il l'avait à peine effleuré? C'est comme une tragédie grecque. Nous avons tous vécu des histoires d'amour, des échecs, des succès et des moments de désespoir ayant une dimension universelle. Il n'y a pas, d'un côté, les bons et, de l'autre, les méchants. C'est parfois la situation, mêlée à de la violence, de la peur, de la colère ou de la bêtise, qui fait que nous agissons de telle ou telle manière. Ce qui n'est pas sans nous rappeler Albert Camus et son œuvre existentielle l'Etranger. Nous avons tous des histoires passionnantes qui méritent d'être mises en scène. Ce sont ces histoires et rêves vrais, merveilleux, magiques, profonds et qui font sourire que je recherche.



## **Impressum**

### **Editeur**

Office fédéral de la justice, Unité Exécution  
des peines et mesures  
Walter Troxler  
walter.troxler@bj.admin.ch

### **Rédaction**

Peter Ullrich  
peter.ullrich@bj.admin.ch

Folco Galli  
folco.galli@bj.admin.ch

Nathalie Formaz  
nathalie.formaz@bj.admin.ch

Charlotte Spindler, journaliste BR, Zurich

### **Traduction**

Raffaella Marra

### **Administration et logistique**

Alessandra Ignoto et Andrea Stämpfli  
alessandra.ignoto@bj.admin.ch  
et andrea.staempfli@bj.admin.ch

### **Mise en page**

OFCL – Centre média de la Confédération, Berne

### **Impression et distribution**

OFCL – Centre média de la Confédération, Berne

### **Présentation**

Atelier graphique Thomas Küng, Lucerne

### **Commandes, questions et changements d'adresse sur papier**

Office fédéral de la justice  
Unité Exécution des peines et mesures  
CH-3003 Berne  
tél +41 58 462 41 19 ou +41 58 462 41 28  
alessandra.ignoto@bj.admin.ch ou  
andrea.staempfli@bj.admin.ch

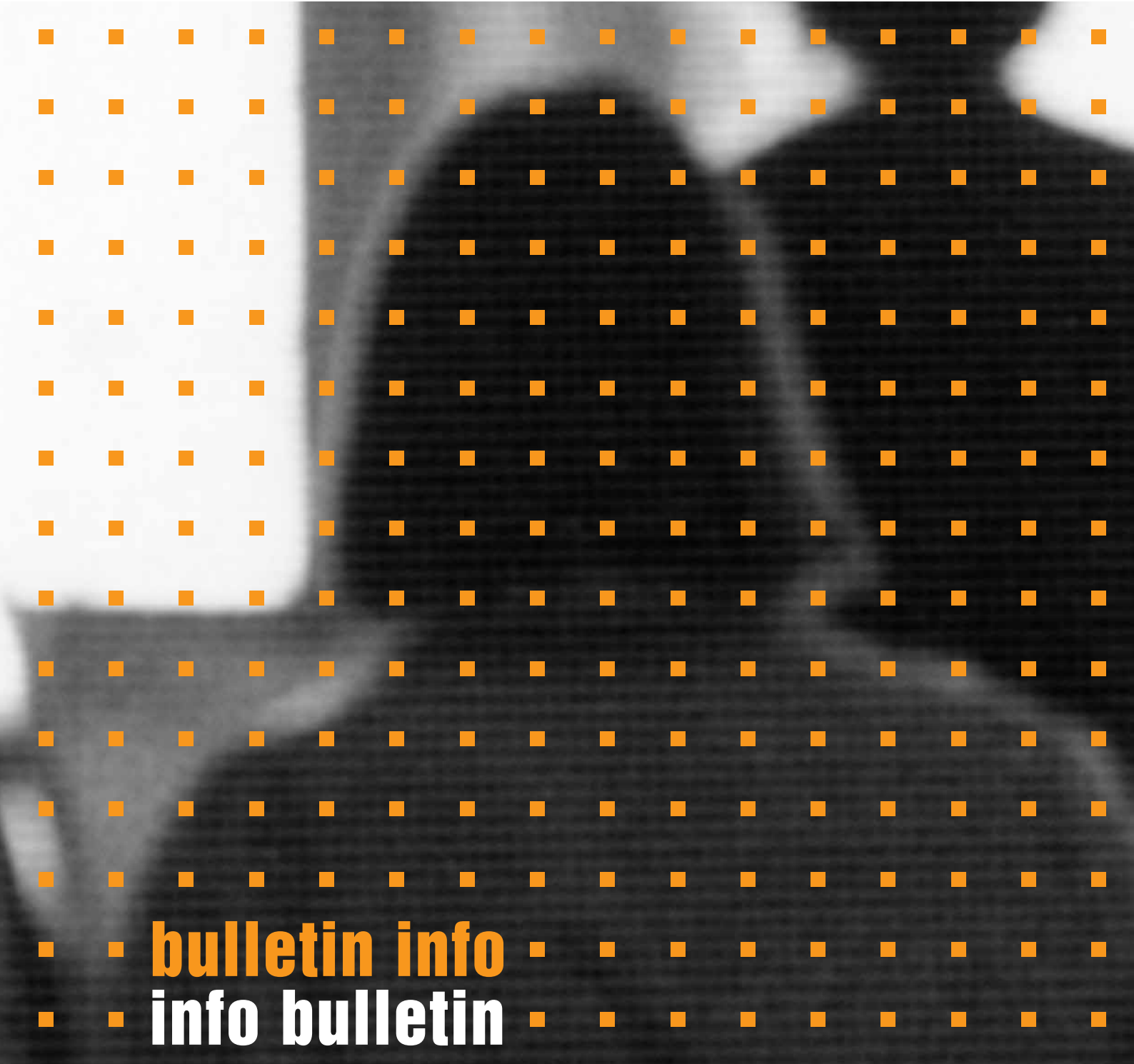
### **Version Internet**

www.ofj.admin.ch → Documentation → Périodiques → Bulletin info

### **Copyright / Reproduction**

\* Office fédéral de la justice  
Reproduction autorisée moyennant l'indication de la source et  
l'envoi d'un justificatif.

**39<sup>ème</sup> année, 2014 / ISSN 1661-2604**



▪ **bulletin info** ▪

▪ **info bulletin** ▪